

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 14 mars 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 8 mars 2024, s'est réuni le 14 mars 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-Président,

Membres présents : Mme Séverine LACOSTE (sauf aux 18 et 19^{ème} questions), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (à compter de la 3^{ème} question), M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN (jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Marie LIGONNIÈRE, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN suppléant de Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU (à compter de la 1^{ère} question), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 16^{ème} question), M. Patrick GIAT (jusqu'à la 14^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE (jusqu'à la 3^{ème} question), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL (jusqu'à la 14^{ème} question), Mme Martine RENAUD (jusqu'à la 3^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (jusqu'à la 2^{ème} question), M. El Abbès SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (déport aux 18 et 19^{ème} questions), M. Alain DRAPEAU (pouvoir à M. Patrick BOUFFET), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à Mme Line MÉODE jusqu'à la 2^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA à compter de la 3^{ème} question), Vice-présidents ;

Mme Katherine CHIPOFF (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Thibaut GUIRAUD (pouvoir à Mme Séverine LACOSTE sauf aux 18 et 19^{ème} questions), M. Marc MAIGNÉ (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET représentée par son suppléant M. Sébastien BOURAIN, Mme Marie NÉDELLEC (pouvoir à M. Sébastien BEROT), M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à M. Régis LEBAS), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU jusqu'à la 2^{ème} question puis pouvoir à Mme Marie-Christine MILLAUD), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à

Mme Catherine LÉONIDAS), M. David CARON (pouvoir à M. Didier ROUSSELIN), M. Patrick COUPEAU (avant la 1^{ère} question), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOT), M. Pierre GALERNEAU (pouvoir à Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBACK), M. Pierre GALERNEAU (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS), M. Didier GESLIN (à compter de la 17^{ème} question), M. Patrick GIAT (à compter de la 15^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Franck COUPEAU à compter de la 1^{ère} question), Mme Line MÉODE (à compter de la 4^{ème} question), Mme Chantal MURAT (pouvoir à M. Michel RAPHEL jusqu'à la 14^{ème} question), M. Hervé PINEAU (à compter de la 4^{ème} question), M. Michel RAPHEL (à compter de la 15^{ème} question), Mme Martine RENAUD (à compter de la 4^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL à compter de la 3^{ème} question), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Eugénie TÊTENOIRE (pouvoir à Mme Chantal VETTER), M. Michel TILLAUD (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER), M. Thierry TOUGERON, Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : M. Patrick PHILBERT

n° 15

EAU POTABLE – RE-SOURCES – 3EME PROGRAMME 2021-2026 – CONTRAT TERRITORIAL 2024-2026 - APPROBATION

Rapporteur : M. KRABAL

Les programmes Re-Sources visent à reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable. Le 3^{ème} programme Re-Sources 2021-2026 des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais a été divisé en deux contrats territoriaux.

Le 1^{er} contrat, pour la période 2021-2023, a été approuvé par délibération du 6 mai 2021. Il est proposé d'autoriser la signature du 2nd contrat territorial Re-Sources pour la période 2024-2026. Son coût prévisionnel est de 1 565 708 € ; le montant des subventions associées est évalué à 965 691 € et les participations des autres maîtres d'ouvrages à 253 442 €. L'autofinancement prévisionnel à la charge de l'Agglomération s'élève ainsi à 346 575 € (22 % des dépenses totales).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération est compétente en matière d'eau potable. Dans ce cadre, elle a poursuivi le travail engagé par la Ville de La Rochelle depuis plusieurs années à travers le programme « Re-Sources ». Basé sur le volontariat et la concertation avec les partenaires agricoles, ce programme vise à reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Varaize (qui inclut le captage Les Mortiers), Fraise-Bois Boulard et Anais.

Ces trois champs captants classés Grenelle sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable de l'Agglomération et à ce titre doivent être protégés. En effet, la nappe d'eau souterraine exploitée est vulnérable car exposée aux pollutions agricoles directes et diffuses. Il en résulte un risque d'altération permanent de la qualité de l'eau due aux nitrates et aux pesticides.

Suite au premier diagnostic de territoire validé en 2008, deux programmes d'actions ont été mis en œuvre pour réduire ces pollutions diffuses et ainsi répondre aux obligations nationales et européennes d'amélioration de la qualité des masses d'eau.

Le comité de pilotage du 31 janvier 2020 a acté le bilan du 2^{ème} programme d'actions 2015-2019. La stratégie et la feuille de route du 3^{ème} programme d'actions 2021-2026 ont ensuite été élaborées sur la base des enseignements de ce bilan, en partenariat avec tous les acteurs volontaires du territoire, puis validées par le comité de pilotage du 29 janvier 2021.

Le bilan du contrat 2021-2023 (cf. annexe n° 1) a été approuvé par le comité de pilotage Re-Sources du 28 novembre 2023. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle a été dépensée à hauteur de 80 %, soit 949 725 € HT. Les membres du comité de pilotage insistent sur le travail réalisé qui vise le long terme pour la reconquête de la qualité de l'eau. La complémentarité des actions et l'implication des partenaires sont appréciées ainsi que les efforts de cohérence avec les autres projets du territoire (Projet Alimentaire de Territoire, La Rochelle Territoire Zéro Carbone, Projet Territorial de Gestion de l'Eau du bassin versant du Curé, Plan Climat Air Energie Territorial, etc.).

Le comité de pilotage Re-Sources a validé lors de la même séance la poursuite du second contrat pour 2024-2026 qui sera géré en maîtrise d'ouvrage partagée, comme le précédent. En effet, les organismes professionnels agricoles présents sur ces aires d'alimentation de captage assureront la maîtrise d'ouvrage de certaines actions collectives mais aussi l'accompagnement individuel des agriculteurs vers l'Agriculture Biologique, l'Agriculture de conservation et les pratiques permettant la transition agro-écologique des systèmes d'exploitation. Ainsi, les porteurs d'actions sont la Chambre d'agriculture, la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FDCUMA), Bio Nouvelle Aquitaine, les coopératives agricoles Terre Atlantique et Océalia, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) et la Communauté de communes Aunis Sud. Pour ce nouveau contrat 2024-2026, la Corab (coopérative agricole bio de l'Ouest de la France) sera également signataire.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de ses projets, la CdA a souhaité poursuivre et renforcer son partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) de Nouvelle-Aquitaine par le biais d'une convention-cadre, approuvée en Conseil communautaire du 4 mai 2023, qui dispose d'une annexe relative à la protection de la ressource en eau potable. La SAFER sera ainsi signataire du contrat territorial.

De même, Terre de Liens sera également partie prenante au contrat afin de participer à la préservation d'une ferme située dans l'aire d'alimentation de captage de Fraise-Bois Boulard. Ce projet innovant consiste à acquérir une surface de 23 hectares afin de répondre à différents objectifs : préserver la vocation agricole et nourricière des terres, protéger la diversité des paysages et des ressources naturelles, rendre possible la transmission des fermes à travers les générations, favoriser la création d'activités rurales génératrices d'emplois et encourager le développement d'une agriculture biologique, biodynamique et paysanne.

Les enjeux restent d'induire la transition dans une démarche de conduite du changement, tout en intégrant la stratégie et la mise en œuvre du programme Re-Sources aux autres démarches territoriales (Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant du Curé, Axe Carbone Marron de La Rochelle Territoire Zéro Carbone et Projet Alimentaire de Territoire notamment).

Les actions s'articulent autour des objectifs stratégiques suivants :

1. Améliorer et développer la qualité de l'eau et des milieux,
2. Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation tout en maintenant une activité agricole performante,
3. Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire,
4. Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets de territoire.

Le coût prévisionnel du contrat territorial 2024-2026 est de 1 565 708 €, dont 1 472 067 € de dépenses éligibles aux financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cf. détail en annexe 2). Le budget prévisionnel des trois années de ce contrat se répartit comme suit :

- Animation, suivi et coordination (27 %),
- Gestion des parcelles acquises et mise en œuvre de la stratégie foncière (20 %),
- Consolidation et développement de la couverture des sols (16 %),
- Stratégie de communication et cohérence avec les autres projets de territoire (10 %),
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de la nappe (7 %),
- Appui sur les méthodes alternatives et les filières (7 %),
- Accompagnement individuel des exploitations (6 %),
- Observatoire des sols (3 %),
- Consolider et planter les surfaces en prairies, haies, bandes enherbées (2 %),
- Groupe Eau et Biodiversité (2 %).

Le financement prévisionnel de ce second contrat, donné à titre indicatif puisque soumis à l'approbation des instances de chaque financeur, est le suivant :

Financement prévisionnel	Montant	%
Participations de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	814 220 €	52 %
Participations de la Région Nouvelle Aquitaine	109 066 €	7 %
Participations du Département de la Charente-Maritime	42 404 €	3 %
Autofinancement de la CdA de La Rochelle	346 575 €	22 %
Autofinancement des autres maitres d'ouvrages	253 442 €	16 %
Total	1 565 708 €	100 %

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024. Pour les années 2025 et 2026, ils feront l'objet d'une demande d'inscription.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 31 du 6 mai 2021 approuvant le Contrat Territorial Re-Sources 2021-2023,

Considérant les crédits inscrits au budget 2024, et sous réserve de l'inscription des crédits complémentaires aux budgets 2025 et 2026,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le bilan du contrat territorial Re-Sources 2021-2023 ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer le contrat territorial Re-Sources 2024-2026 à intervenir,
- De solliciter chaque année les subventions des partenaires telles que prévues dans le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- De proposer l'inscription chaque année au Budget annexe Eau Potable les dépenses et recettes correspondant aux opérations prévues.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES
SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 52
Nombre de membres ayant donné procuration : 22
Nombre de votants : 74
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 74
Votes pour : 74
Vote contre : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Bilan technique et financier du contrat territorial Re-Sources des AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE VARAIZE - FRAISE - BOIS BOULARD ET ANAIS (3 ans)



Données générales du territoire

Généralités				
Nom du contrat		Re-Sources « Aires d'Alimentation de Captage de Varaize, Fraise –bois Boulard et Anais » 2021- 2023		
Structure(s) porteuse(s)		CDA LA ROCHELLE		
Dates des précédents contrats + volet(s) concerné(s)		2015/2019 – Pollutions diffuses 2009/2013 – Pollutions diffuses		
Surface actuelle du territoire (en km ²)		23,3		
Présence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) + son nom		SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin		
Pressions du territoire (case à cocher)				
Nitrates <input checked="" type="checkbox"/>	Pesticides <input checked="" type="checkbox"/>	Morphologique <input type="checkbox"/>	Continuité <input type="checkbox"/>	Prélèvements tout usage <input type="checkbox"/>
Continuité écologique				
Linéaire de cours d'eau (en km)				
Nombre d'ouvrages en liste 2				
Zone humide				
Surface de zone humide (en ha)		2813 ha (12%) (source : inventaire ZH IIBSN)		
Pollutions diffuses				
Nombre d'exploitations agricoles		333		
Surface agricole utile (en ha)		19 995 (RPG 2021)		
Nombre de captages prioritaires		3		
Nom des captages prioritaires et leur aire d'alimentation		Varaize : 1 puits (2 galeries drainantes) 1300ha	Fraise : 2 puits (G1 et Puits vert), 2 forages (G2 et G3)Bois boulard : 1 puits (BB1) et 1 forage (BB2) 14 000ha	Anais : 1 puits (Anais 1) et 3 forages (Anais 3, Anais 4, Anais 6) 8 000ha
Gestion quantitative				
Nombre d'irrigants				
SAU irriguée				
Présence d'un PTGE + son nom		PTGE Bassin versant du Curé		
Présence d'un OUGC + son nom		OUGC = Etablissement Public du Marais Poitevin		

Plan d'actions global

Le contrat territorial s'étend sur 3 AAC et 23 300 ha au total. Le diagnostic de territoire validé en 2008 a défini 85% de la superficie du territoire comme très sensibles aux infiltrations des pollutions.

L'alimentation de la nappe des captages de Fraise-Bois Boulard, Anais et Varaize est assurée essentiellement par les eaux de pluie efficace qui s'infiltrent sur l'ensemble des bassins d'alimentation.

Les actions doivent ainsi se concentrer sur l'ensemble des surfaces.

Il existe des mécanismes de dénitrification naturelle sur les champs captants de Fraise et d'Anais, à même d'expliquer la différence avec les résultats d'analyses faites lors du diagnostic Re-Sources entre les fonds de vallée et les plateaux. Les captages sont classés prioritaires et stratégiques dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Charente-Maritime. La concentration en nitrates sur le captage de Varaize est en moyenne autour de 80 mg/L. L'eau produite est diluée avec de l'eau de la Charente en provenance de l'usine de Coulonge/Charente.

Malgré des pics de nitrates dépassant les 50 mg/L, les captages de Fraise – Bois Boulard et Anais permettent de produire une eau dont l'unique traitement est la chloration, avec des concentrations moyennes en nitrates situées entre 30 et 40 mg/L selon les ouvrages (33 mg/l sur le champ captant d'Anais pour la période 2015/2019 et 40 mg/L pour le champ captant de Fraise – Bois Boulard).

Depuis fin octobre 2023, les captages ont été mis en arrêt par principe de précaution. En effet, depuis le 1er juillet 2023, le chlorothalonil R471811 a été ajouté à la liste des molécules recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire en Charente Maritime. Ces concentrations varient entre 0,17 et 1,9 µg/L en période estivale. La période de lessivage montrent des concentrations allant jusqu'à 2,6 µg/L.

Ainsi, l'enjeu pesticides devient plus que crucial sur le territoire.

Deux masses d'eau principales sont identifiées sur le territoire : une ME souterraine « Calcaires et marnes libres du jurassique supérieur de l'Aunis » (FRGG106) dans laquelle sont prélevées les eaux des captages, une ME superficielle dont les eaux participent partiellement à l'alimentation des captages, et passent à proximité immédiate de ceux-ci FRGR0608).

L'état des lieux du SDAGE met en évidence pour la masse d'eau souterraine un état chimique de la masse d'eau médiocre, dégradé en partie en lien avec le paramètres nitrates ainsi qu'un état quantitatif dégradé. Le risque global de non atteinte du bon état pour le SDAGE 2022-2027 est clairement émis.

En ce qui concerne la masse d'eau superficielle « Le Curé et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire », l'état écologique présente de mauvaises conditions biologiques et un risque de pression pour les paramètres nitrates, produits phytosanitaires, obstacle à l'écoulement et hydrologie. La station retenue pour les paramètres physico-chimiques et ceux liés à la biologie est la 04160365 – canal du curé à Nuaille d'Aunis.

La stratégie mise en place dans le contrat tient compte des autres enjeux quantitatifs, milieux aquatiques et territoriaux. Une attention particulière dans l'animation est portée sur la cohérence avec le Projet Territorial de Gestion de l'Eau du bassin versant du Curé co-porté par la CA17, le SYRIMA et la CDALR, le Contrat Territorial Aunis Océan porté par le SYRIMA, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques porté par la CDALR, le PAPI d'intention également porté par la CDA, le Projet d'Alimentation Territorial La Rochelle Aunis Ré, le projet LA Rochelle Territoire Zéro Carbone, le projet Voisinage et Pesticides coporté par la CDALR et

le CA17 et les actions de préservation de la biodiversité et le programme Re-Sources de l'AAC de Landrais porté par EAU 17.

Elle a été définie selon :

- des constats dégagés par les bilans évaluatifs concertés des 1er et 2nd contrats
- des ateliers de concertation,
- de l'expertise du bureau d'études,
- des échanges entre les porteurs de programme Re-Sources au niveau du département,
- des échanges entre les partenaires locaux et l'animatrice

L'enjeu est d'induire la transition dans une démarche de conduite du changement en intégrant la stratégie et la mise en œuvre du programme aux autres démarches territoriales.

Les objectifs stratégiques du contrat rejoignent les ambitions portées à l'échelle départementale par les autres porteurs de programme Re-Sources :

- Augmenter les surfaces en AB
- Viser 100% des sols couverts en période à risque
- Viser 0 utilisation des molécules phytosanitaires détectées au captage
- Réduire l'utilisation de produits de synthèse sur les zones sensibles
- Augmenter la présence d'infrastructure agro-écologique dans les exploitations agricoles
- Augmenter les surfaces en herbe sur les zones sensibles

Ainsi, les 4 objectifs stratégiques du contrat sont définis ainsi :

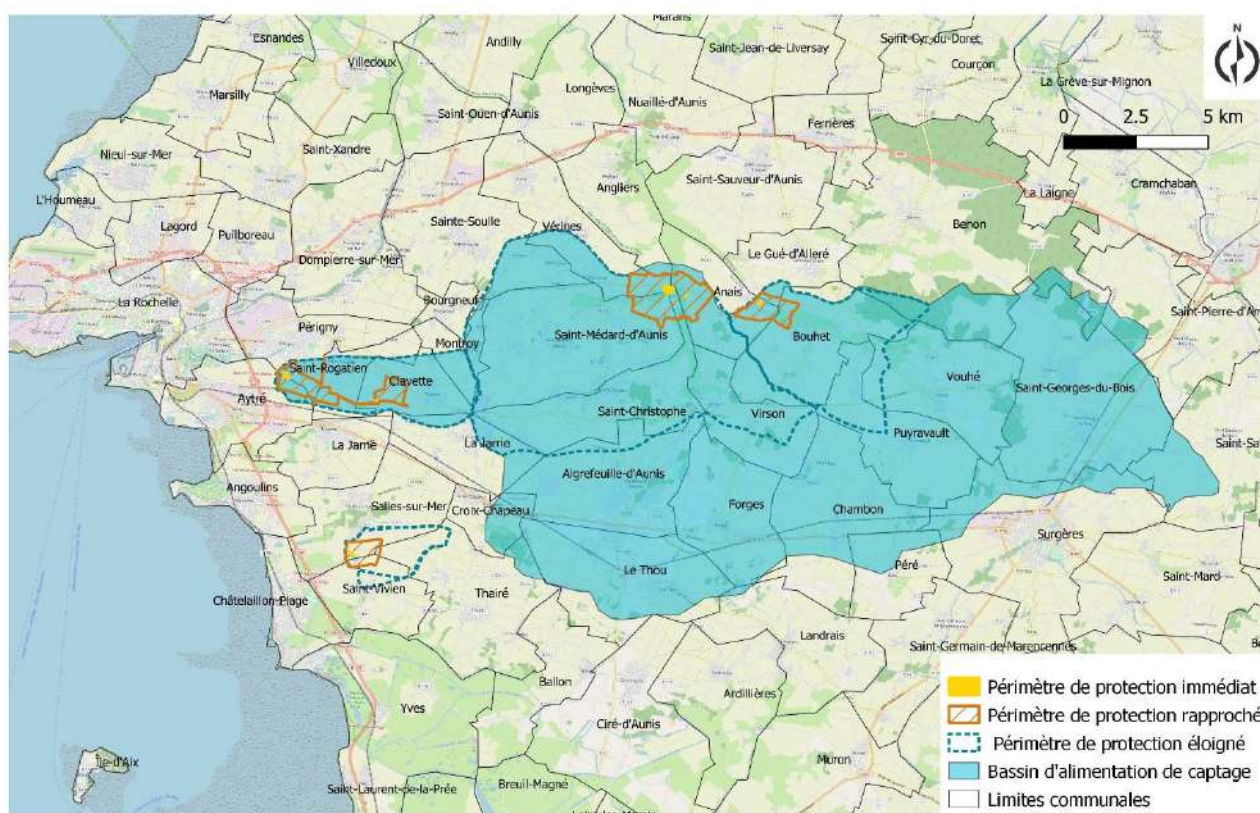
- ❖ Améliorer et développer la qualité de l'eau et des milieux
- ❖ Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire
- ❖ Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation tout en maintenant une activité agricole performante
- ❖ Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive et être en synergie avec l'ensemble projets de territoire

Ils se déclinent en 15 mises en œuvre opérationnelles assorties d'objectifs de réalisation et de résultats décrits ci-dessous.

Ces mises en œuvre concourent à l'atteinte des **objectifs chiffrés** suivants :

	Augmenter les surfaces en AB	100% sols couverts en période à risque	0 molécule phytosanitaire détecté au captage	Réduire l'utilisation de produits de synthèses	Augmenter les IAE dans les exploitations agricoles	Augmenter les surfaces en herbes sur les zones sensibles
Prévu à 6 ans	6%	80% dans l'observatoire 60% reste AAC		Disposer d'une liste des itinéraires techniques	4 à 5km haies implantées /an	Maintenir les surfaces en herbe sur 3 ans
Chiffres à 3 ans	3,3% (2023)	Nécessité de mieux définir la notion de sol couvert selon l'objectif (en cours)	Non atteint (chlortoluron, chlorotalonil...)	En cours	En 2021, 30 arbres isolés, 2390 m2 de bosquets et 3265 ml de haies ont été plantés sur 10 communes incluses dans les AAC	Objectif atteint

Carte du territoire des aires d'alimentation de captages de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais



Territoire concerné par les bassins d'alimentation des captages de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais

Source: © Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Direction Eaux / OSM

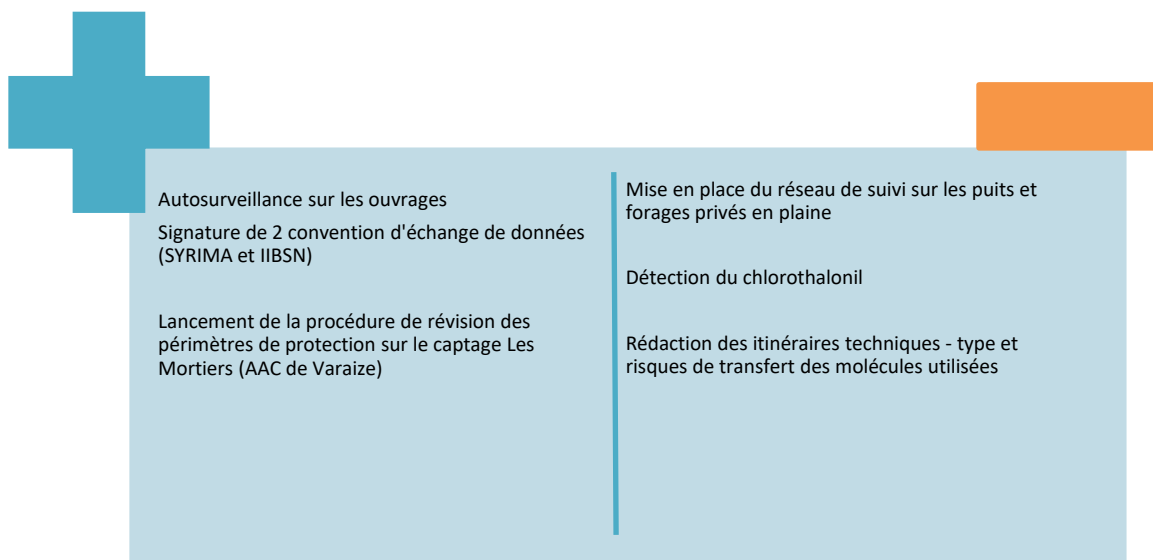
Conception: Direction Eaux - CdA La Rochelle - Juin 2021

Bilan technique détaillé par objectif stratégique

Le Tableau des objectifs de réalisation et de résultat et des pourcentage de réussite est présenté en annexe.

A. Améliorer et développer la qualité de l'eau et des milieux

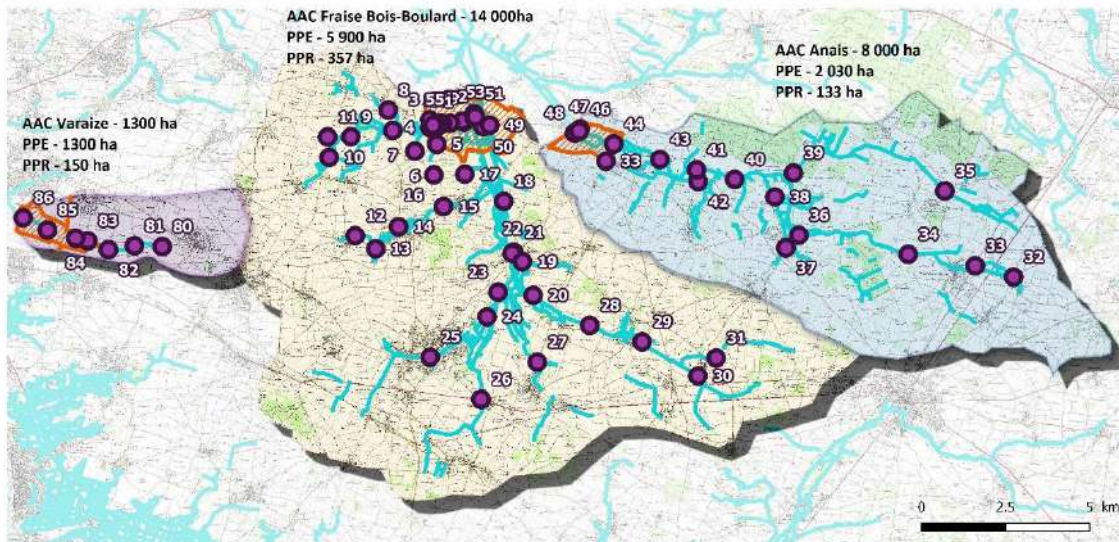
- Ce que la programmation cycle 1 (3 premières années) a permis de faire.
 - *Poursuivre l'autosurveillance sur les ouvrages en complément du contrôle sanitaire et du réseau partenarial des données sur l'eau brute avec un suivi en nitrates, complémentaire du suivi continu sur les ouvrages aux stations réalisé sur chaque ouvrage tous les deux mois, un suivi en Carbone Organique Total, complémentaire du suivi continu et au total molécules pesticides.*
 - *Amorcer le processus de bancarisation des données dans ADES*
- Ce que la programmation cycle 2 (3 prochaines années) permettra de faire.
 - *De mettre en place un réseau de suivi sur les ouvrages en plaine*
 - *De mieux communiquer sur les résultats du réseau de suivi des eaux superficielles*
 - *De poursuivre l'autosurveillance sur les ouvrages et dresser les risques de transfert des molécules utilisées dans les pratiques agricoles sur les bassins.*



Actions modifiées et retardée :

1.3 Cette action sera fusionnée avec la 1.1 autosurveillance approfondie des ouvrages. Il s'agit de mieux caractériser les molécules utilisées sur les AAC et retrouvées au captage. La CA17 travaille sur des fiches d'itinéraires techniques sur les principales cultures du territoire. Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de la révision des périmètres de protection sur le captage de Clavette a permis d'identifier une liste des molécules utilisées. Un travail avec les laboratoires a été fait pour les ajouter à l'auto surveillance.

Carte des actions « Améliorer et développer la qualité de l'eau et des milieux »



Suivi de la qualité des eaux superficielles sur les bassins d'alimentation des captages de Varaize, Fraise - Bois Boulard et Anais

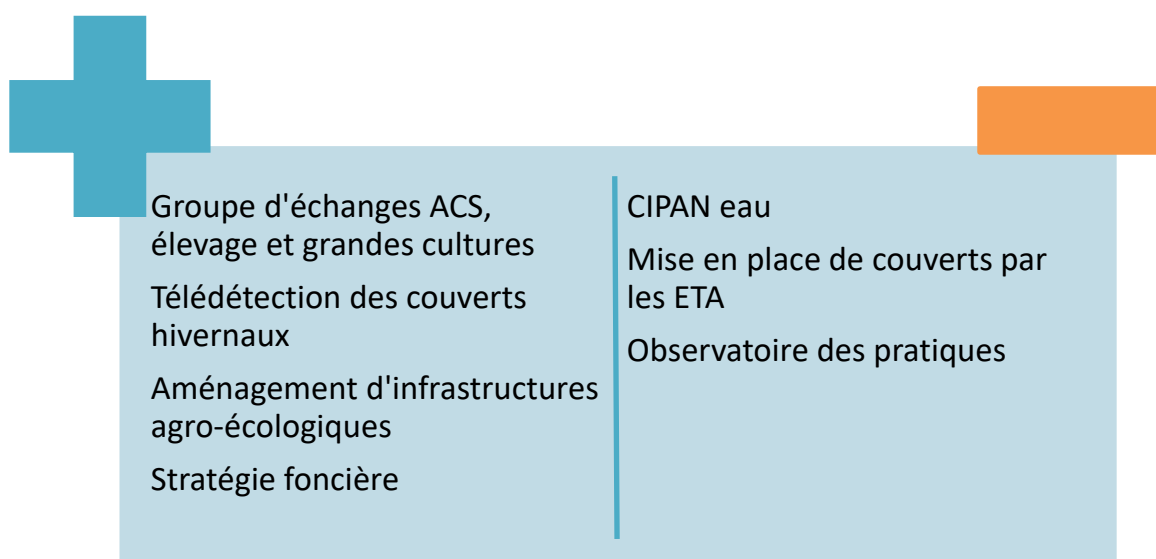
- Points de suivi des eaux superficielles
- Cours d'eau
- Périmètres de protection et aires d'alimentation des captages
- Périmètres de protection immédiate
- Périmètres de protection rapprochée
- Bassin d'alimentation du captage d'Anais
- Bassin d'alimentation du captage de Fraise - Bois Boulard
- Bassin d'alimentation du captage de Varaize



Sources : © Ville de La Rochelle - Service de l'Eau / Scan 25.8 - ©IGN
Conception graphique : Service de l'Eau - Ville de La Rochelle - février 2017

B. Limiter les transferts par l'occupation du sol et aménager durablement le territoire

- Ce que la programmation cycle 1 (3 premières années) a permis de faire.
 - *La mise en place d'un groupe d'échange supplémentaire*
 - *De mieux définir la stratégie foncière du contrat*
 - *D'initier des projets l'implantation d'infrastructures agro-écologiques*
- Ce que la programmation cycle 2 (3 prochaines années) permettra de faire.
 - *De mettre en place les projets d'implantation*
 - *De déployer la stratégie foncière établie*
 - *De mieux caractériser la couverture des sols en période hivernale*



Actions réalisées avec succès

- **3.4.** L'agriculture de conservation continue à présenter un intérêt de la part des agriculteurs du territoire. Mené par la FDCUMA, un groupe élevage a également émergé, mettant plutôt l'accent sur l'autonomie fourragère dans un premier temps. Le retour agriculteurs est actuellement positif et les formations et journées techniques associées sont appréciées.
- **3.5.** L'utilisation de la télédétection et le protocole de relevés terrain permettent au programme de bénéficier de données fiables sur la nature et la qualité des couverts hivernaux. Toutefois, la vulgarisation des données et leur mise en valeur restent à développer. De nouveaux indicateurs sur la notion de « risque » sont testés depuis la campagne 2022-2023, sans doute plus accessibles à la compréhension des résultats. De plus, une analyse plus fine des assolements sur la base des RPG corrélés aux résultats de télédétection est en cours afin d'exploiter pleinement ces résultats. En outre, la campagne terrain permet de recueillir des données intéressantes complémentaires comme le développement de l'agriculture de conservation et/ou les cultures dérobées.
- **4.1.** La réalisation de l'inventaire des aménagements agro-écologiques du territoire a été effectuée avec succès. Cet inventaire et les fiches associées sont une grande aide pour le suivi et les futurs plans de gestion communaux.

Actions non prévues réalisées

- **5.1.** Le programme Re-Resources et le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle Aunis Ré se sont rejoints sur la thématique de la préservation de l'élevage à l'herbe (incluant le maintien des prairies). Ainsi, l'animatrice agricole Re-Resources anime le groupe thématique « élevage à l'herbe » afin de veiller à la cohérence et à la transversalité des actions au sein des deux programmes.

Actions impactées par un retard ou un ajustement au rabais :

- **3.1.** L'action CIPAN eau rencontre des difficultés dans la logistique du déploiement terrain. La récupération des contrats, la gestion des petites commandes de semences, l'atteinte du coût plancher pour la demande de subvention ou encore la gestion administrative sont contraintes qui impliquent plusieurs services différents au sein des partenaires. De plus, on observe une nécessité de relance et suivi soutenus, donc chronophage, de l'agriculteur volontaire dont le semis de CIPAN est secondaire dans la liste des tâches à effectuer. Ainsi, même si l'action est maintenue car jugée comme pertinente et nécessaire, les objectifs de résultats ont été revus à la baisse.

De plus, une enquête satisfaction sera mise en place afin d'avoir des retours des agriculteurs bénéficiaires sur les améliorations possibles du dispositif ou bien la pertinence de son maintien.

- **3.2.** Malgré plusieurs réflexions et discussions avec le syndicat des entrepreneurs de travaux agricoles (ETA) du 17 celles-ci n'ont pas abouti à un montage juridique, technique et financier pertinent et réalisable. Néanmoins, l'amélioration des connaissances concernant la mise en place de couverts par les ETA restent intéressantes pour le territoire et sera poursuivie.
- **3.3.** Les résultats des essais CIPAN de 2021 et 2022 n'ont pas été jugés comme étant suffisamment satisfaisants pour faire l'objet de journée technique ou de diffusion large.
- **5.1.** Suite à un manque de temps humain, l'enquête élevage n'a pu être réalisé. Elle est cependant maintenue, un recrutement au niveau de la CIA 17-79 devrait permettre sa réalisation pour le prochain contrat.
- **7.** Face aux nombreux projets, le suivi des baux ruraux environnementaux n'a pas été réalisé finement. Il sera néanmoins réalisé en priorité pour le prochain contrat. Une réunion du groupe foncier a eu lieu. La dynamique sera poursuivie lors des 3 prochaines années.

Actions modifiées

- **6.** La mise en place d'un observatoire des pratiques s'est heurtée à la difficulté de trouver un intérêt pour les agriculteurs à participer à ce type d'actions. Ainsi elle a été réorientée sur la thématique du sol, permettant ainsi de recouper avec une autre thématique territoriale : le carbone. Un partenariat a été réalisé avec la Coopérative Carbone, qui a créé spécifiquement une commission agriculture dont l'animatrice agricole Re-Resources est membre. Il s'agit de pouvoir mobiliser des crédits carbone pour des pratiques également favorables à la qualité de l'eau. Afin d'avoir de la donnée locale, des analyses carbone ont été réalisées. Les couverts végétaux étant un levier pertinent à la fois pour le carbone et pour l'eau, il s'agit pour le prochain contrat d'établir en parallèle un observatoire des couverts végétaux.

Actions abandonnées :

- **4.2.** Le projet d'agroforesterie urbaine sur les communes de Clavette-Périgny-St Rogatien s'est limité à une étude prospective. Il a été enlevé de l'action mais les bases seront utilisées pour les plans de gestion.
- **5.1.** Aucun partenariat avec le pôle installation-transmission ou les lycées agricoles n'a été identifié. Ce sujet n'est pas prioritaire pour le prochain contrat.
- **7.** La mise en place de baux ruraux à clauses environnementales (BRE) étant privilégiée, les réflexions sur la mise en place d'obligation réelle environnementale (ORE) sont abandonnées car non pertinentes.

Limiter les pressions à l'échelle de
l'exploitation tout en maintenant une
activité agricole performante



Journée conversion à l'AB 2021



Journée technique ETA en AB 2021



Fiche de ferme AB 2021



Etude faisabilité PSE 2021



Journée herse étrille 2022



Groupe d'échanges agriculture eau et biodiversité 2022



Essai BNI angélique 2022



Portes ouvertes Biolopam 2022



Journée éciméuse 2023



Voyage d'étude Terre de Sources 2023



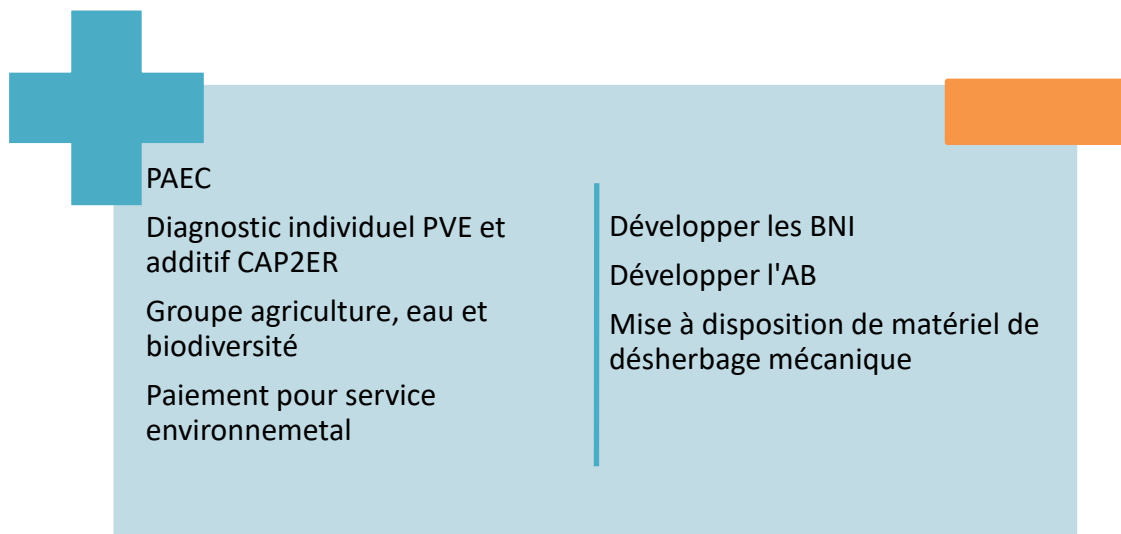
Produits Terre de Sources 2023



Additif eau CAP2ER 2023

C. Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation tout en maintenant une activité agricole performante

- Ce que la programmation cycle 1 (3 premières années) a permis de faire.
 - *D'initier une expérimentation de culture à bas niveau d'intrant : l'angélique*
 - *De consolider l'aide technique collective et individuelle à l'agriculture biologique*
 - *De mettre en avant les techniques alternatives au désherbage chimique et d'explorer leur utilisation*
- Ce que la programmation cycle 2 (3 prochaines années) permettra de faire.
 - *De continuer à suivre l'utilisation du désherbage mécanique*
 - *De développer les formes d'aides directes ou indirectes agricoles en faveur de la préservation de l'eau, dans les limites juridiquement possibles*
 - *De poursuivre l'animation des aides financières et techniques déjà disponibles*
 - *D'explorer la mise en place de nouvelles cultures à bas niveau d'intrant : l'angélique et le miscanthus.*



Actions réalisées avec succès

- **9.1** L'étude sur la faisabilité de paiement pour service environnemental (PSE) a permis d'établir des indicateurs pertinents pour la qualité de l'eau sur le territoire, à utiliser en tant que référence. L'action coordonnée du Projet Alimentaire de Territoire et du programme Re-Sources travaille à l'émergence d'une réflexion territoriale sur la mise en place de la démarche « Terre de Sources » de Rennes métropole (démarche PSE) sur le territoire. Ainsi, du temps d'animation agricole sera programmé au prochain contrat pour accompagner cette démarche.
- **9.2** Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a bien été déposé sur le territoire des AAC de Varaize Fraise Bois Boulard Anais, sur l'enjeu « eau » depuis 2023. L'enveloppe allouée au territoire a ainsi été entièrement consommée. Le prochain contrat entend poursuivre cette dynamique
- **11.** Un groupe de 7 agriculteurs a été formé sur l'agriculture, la biodiversité et l'eau. Animé par la LPO, il permet d'accompagner collectivement les aménagements en faveur de la biodiversité et de l'eau sur les fermes.

Actions non prévues réalisées

- **10.1.** Depuis 2023, afin de bénéficier d'un financement du Plan Végétal Environnement (PVE) les agriculteurs doivent effectuer un diagnostic « eau ». Nouvellement testé en 2023, il a permis 2 candidatures pour des semoirs directs.

D'autre part, afin de répondre à une demande des partenaires, un additif du diagnostic CAP2ER a été réalisé afin de faire correspondre les attentes du programme Re-Sources et les rendus de CAP2ER. Cet additif permettrait la prise en charge de ce dernier.

Actions impactées par un retard ou un ajustement au rabais :

- **8.1.** La mise à disposition de matériel de désherbage mécanique accuse un retard de démarrage suite à un temps nécessaire de mobilisation et réflexion des agriculteurs. Elle est néanmoins en cours de discussion avec 2 CUMA.
- **8.3.** Le contexte local, lié au contexte national voire mondial, rend la dynamique de conversion et installation timorée. Ainsi les objectifs de réalisation n'ont pas été atteints. Au regard de ce contexte, il semble impératif de renforcer le soutien financier aux actions de développement de l'agriculture biologique afin de ne pas assister à un recul sur le territoire

Actions modifiées

- **8.4** Les actions sur les légumineuses ont été transmises au Projet Alimentaire de Territoire, échelle plus pertinente pour ces actions.
- **9.1** La mise en place de paiement pour services environnementaux s'étudie désormais à travers le projet de mise en place de la démarche Terre de Sources sur le territoire.
- **10.1** Ajout du diagnostic CAP2ER parmi les diagnostics finançables, sous condition de remplissage d'un additif spécial « eau ». Possibilité d'élargir à d'autres diagnostics.

Actions abandonnées :

RAS



Limiter les transferts par
l'occupation du sol et aménager
durablement le territoire



Journée fertilité des
sols 2021



CIPAN eau 2021



Campagne
télédétection 2021



Plateforme CIPAN
2021



Journée pesée de
biomasse 2022



Campagne d'analyse
carbone des sols
2022



Suivi macrofaune 2022



Formation
plantations IAE 2022



Test suivi vers de
terre 2023



Groupe de travail
élevage 2023



Plateforme CIPAN
2023



Campagne
télédétection 2023

D. Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets du territoire

- Ce que la programmation cycle 1 (3 premières années) a permis de faire.
 - *Interconnaissance et travail en lien avec tous les autres projets du territoire*
 - *Développement des outils et événements de communication-sensibilisation*
- Ce que la programmation cycle 2 (3 prochaines années) permettra de faire.
 - *Porter des actions communes en « inter-projet » de territoire*
 - *Déployer et continuer de développer les outils et événements de communication-sensibilisation*
- Notions d'actualité pouvant perturber ce volet (le cas échéant).
 - *Fin 2020, pollution captage Les Mortiers. Conséquence : mise en place de la procédure de révision de la DUP des Mortiers.*
 - *Fin 2020, récupération de la compétence « eau » en régie pour la CDA La Rochelle. Conséquence : transfert de la protection des captages de la ville de La Rochelle à la CDA de La Rochelle.*
 - *Contexte de tension autour de la gestion quantitative de l'eau. Manifestation anti-bassines.2022, sécheresse hivernale exceptionnelle suivi d'un printemps et un été secs.*
 - *Fin 2022 et 2023, contexte inflationniste, réduction globale de la consommation. Conséquence : impact négatif sur le développement de l'AB.*
 - *2023, précipitations automnales exceptionnelles. Conséquence : semis retard des cultures d'hiver 2023-2024 + rendement futur impacté.*
 - *Été – Automne 2023 : Nouvelle molécule en capacité d'être analysée apparaît dans le contrôle sanitaire et l'auto surveillance. Le métabolite du cholerothalonil (R471811) dépasse les normes de potabilité et engendre la fermeture des captages en nappe libre par principe de précaution.*



Partenariats avec les projets de la collectivité (PTGE,PAT,...)
Sensibilisation des scolaires
Sensibilisation du grand public
Organisation d'un concours Re-Sources à l'échelle du 17

Avoir des outils de communication "en propre" et actualisés

Actions réalisées avec succès ou réalisées sans difficulté particulière :

- **12.2** Synergie entre les projets du territoire et cohérence entre les programmes d'actions

Le programme Re-Sources et le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) se sont retrouvés à travers les objectifs en terme développement des pratiques agricoles ayant un co-bénéfice « eau » et « carbone » (couverts végétaux, infrastructures agro-écologiques, cultures à bas niveau d'intrants,...).

Le programme Re-Sources et le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle Aunis Ré se sont rejoints autour des thématiques des légumineuses, de l'élevage à l'herbe, du foncier et de la préservation de l'environnement.

La présence de l'animatrice agricole Re-Sources aux instances LRTZC et PAT permet d'assurer la cohérence des objectifs avec ceux de Re-Sources ainsi que la mise en place d'actions coordonnées voire complémentaires.

- **13.4** la poursuite du suivi annuel de la nidification des oiseaux communs sur les PPR et la réalisation d'un état des lieux des odonates en 2022 et des loutres en 2023.
- **13.5** 24 classes ont pu bénéficier du projet pédagogique et apprécier la qualité des prestations de la LPO et NE17.
- **14.** En 2023, un stand commune "J'agis pour préserver l'eau" a été co-porté par l'agglo, l'EPTB Charente et EAU17 afin de communiquer sur les enjeux de l'eau du robinet. Il a permis de sensibiliser plus de 600 personnes.

Actions non prévues réalisées :

- **12.2.** Co-portage du Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Bassin versant du Curé

La CDA LR est co-porteuse du PTGE Curé depuis 2021. Ce PTGE entend intégrer les objectifs qualitatifs Re-Sources. Ainsi, il a été décidé que l'animatrice Re-Sources consacrerait du temps au suivi et à l'animation de ce PTGE, en tant que membre de la cellule animation de ce dernier.

- **13.2** Communication sur les pratiques agricoles pour tous public : un concours Re-Sources a été lancé avec EAU17 et l'EPTB Charente du 1^{er} février au 2 mars 2023. Il a donné lieu à la réalisation d'une exposition et sera renouvelé fin 2024.
- **13.1** Partenariat avec Unis-Cités pour mener des actions de « Sensibilisation aux enjeux de l'eau et aux risques associés » aux particuliers.
- **13.1** Organisation d'ateliers pour la journée mondiale de l'eau en 2022 et 2023
- **14.** Organisation d'un festival de l'eau avec l'association Escal'Océan en 2022

Actions modifiées :

- **12.1** Création d'un réseau d'ambassadeurs Re-Sources : au vu des nombreux projets de territoire qui se sont mis en place ces trois années (PAT, CTAO, PTGE) mobilisant les même élus et partenaires, l'action a été abandonnée et remplacée par l'élaboration d'un questionnaire à l'ensemble des acteurs qui sera diffusé en 2024. Il permettra de mieux cibler le besoin en information sur l'eau des consommateurs et habitants, des professionnels de l'agriculture et élus de la profession agricole Elus des collectivités, organismes associatifs et des personnels de l'enseignement. Un évènement d'une semaine à un mois est en cours de réflexion pour mettre également en lumière la diversité des actions de Re-Sources et l'engagement des partenaires.

Actions abandonnées :

- **12.3.** La mise en place d'une newsletter spécifique a été abandonnée car il n'était pas pertinent d'avoir de multiples newsletters différentes à destination des habitants. Ainsi, la réflexion se porte désormais sur l'intégration des informations Re-Sources au sein d'outils existants, notamment le site internet de la CDA LR.
- **13.1** Le concours pour mettre en valeur les pratiques favorables à la qualité de l'eau auprès des particuliers (exemple : ramenez vos stocks de pesticides) a été remplacé par le partenariat avec Unis-Cité
- **13.4** L'action "suivi de ruchers sur les PPR" en lien avec programme SURVAPI a été abandonnée. Le programme de biosurveillance par l'abeille des suivis annuels de pesticides et biomarqueurs sur les 3 champs captants a permis de détecter 18 molécules différentes de pesticides d dans les échantillons des 3 sites suivis - 7 insecticides/acaricides, 10 fongicides et 1 herbicide. Le lien avec les molécules suivies dans l'eau n'a pas été démontré. Aussi l'action a été abandonnée.

Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des projets du territoire



Fresque Eau
Unis Cité 2022



Micro-trottoir
Unis Cité 2022



Balade bassin versant
Escal'Océan 2022



Expo l'eau est précieuse
Unis Cité 2022



Atelier eau bibliothèque
de l'agglomération 2023



Visite captage
Fraise 2022



Atelier PTGE 2022



Stand sensibilisation
Unis Cité 2023



Expo eau dans
l'agglomération
2023



Lauréat concours
photo Re-Resources
2023



Stand Re-Resources
Balade à la ferme
2023



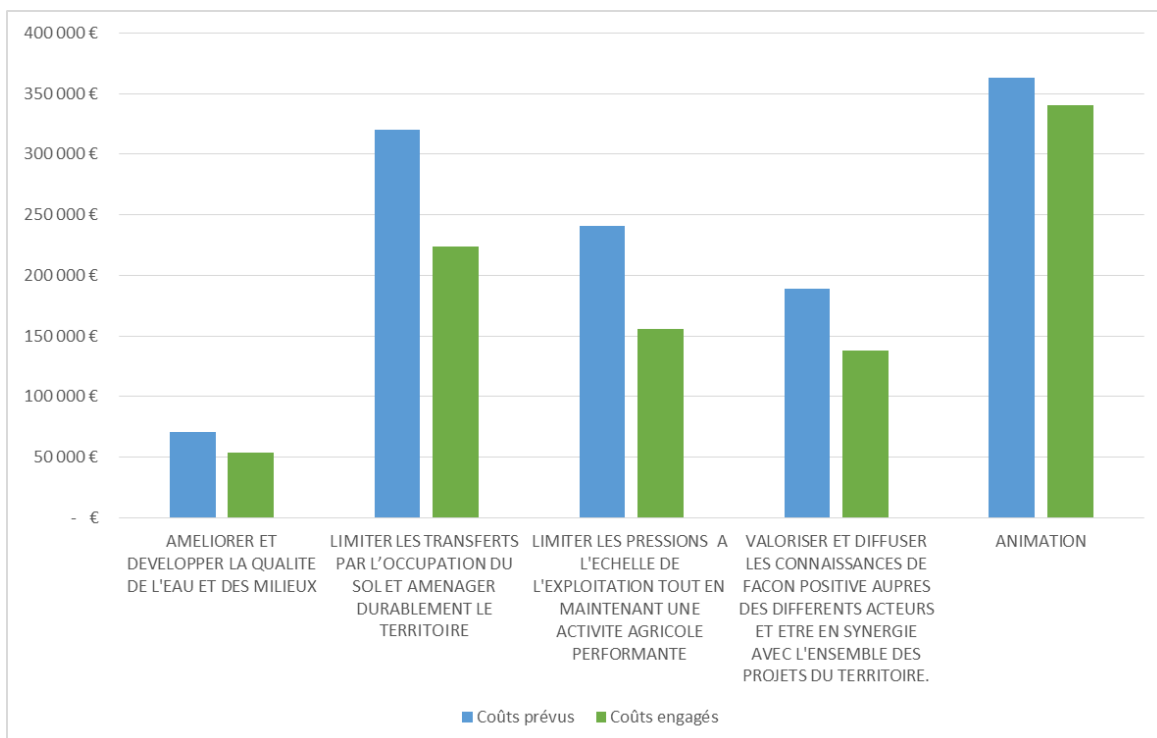
Conférence EAU
2023

Bilan financier détaillé par volet et par maître d'ouvrage

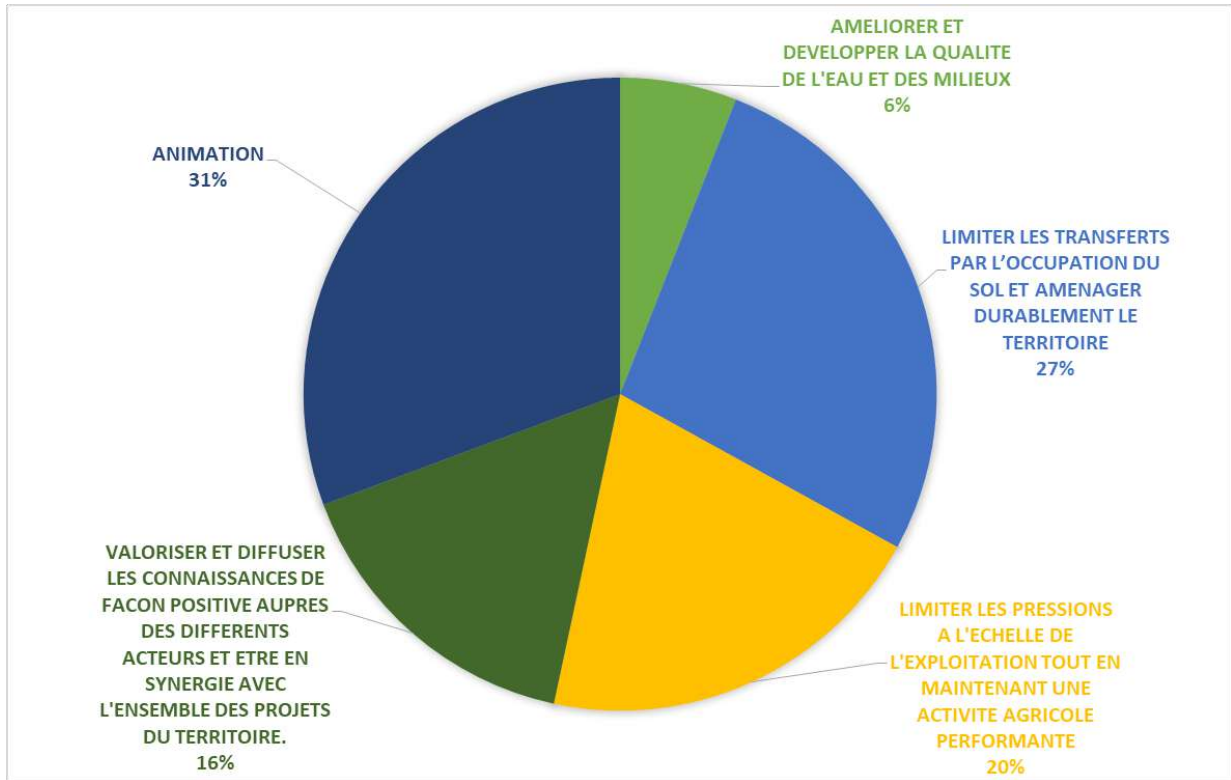
Les données chiffrées ci-dessous sont indiquées à titre d'exemple.



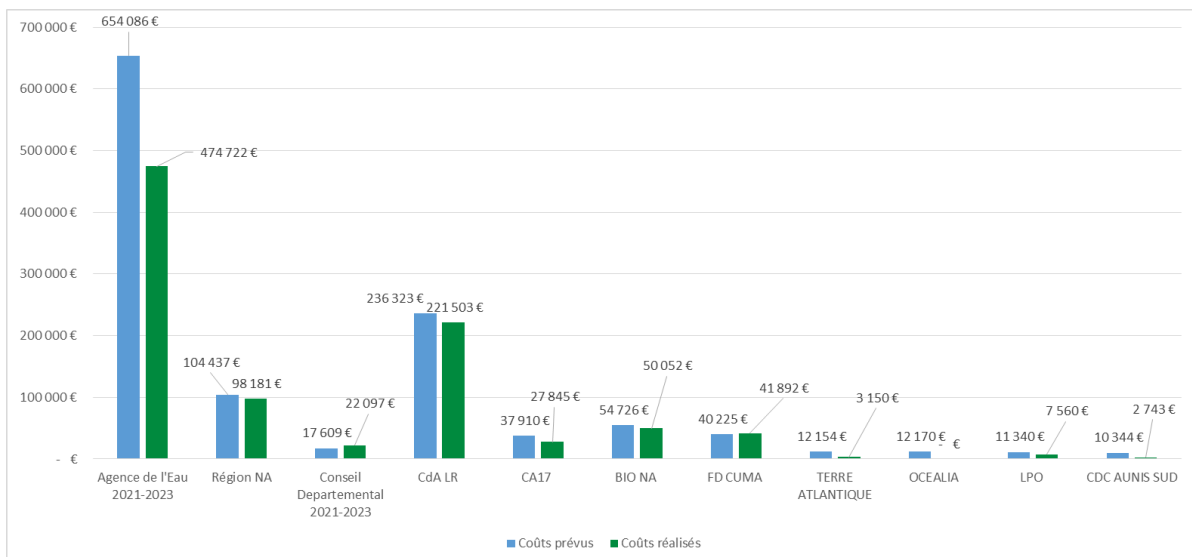
Synthèse budgétaire par volet d'action 2021 – 2023



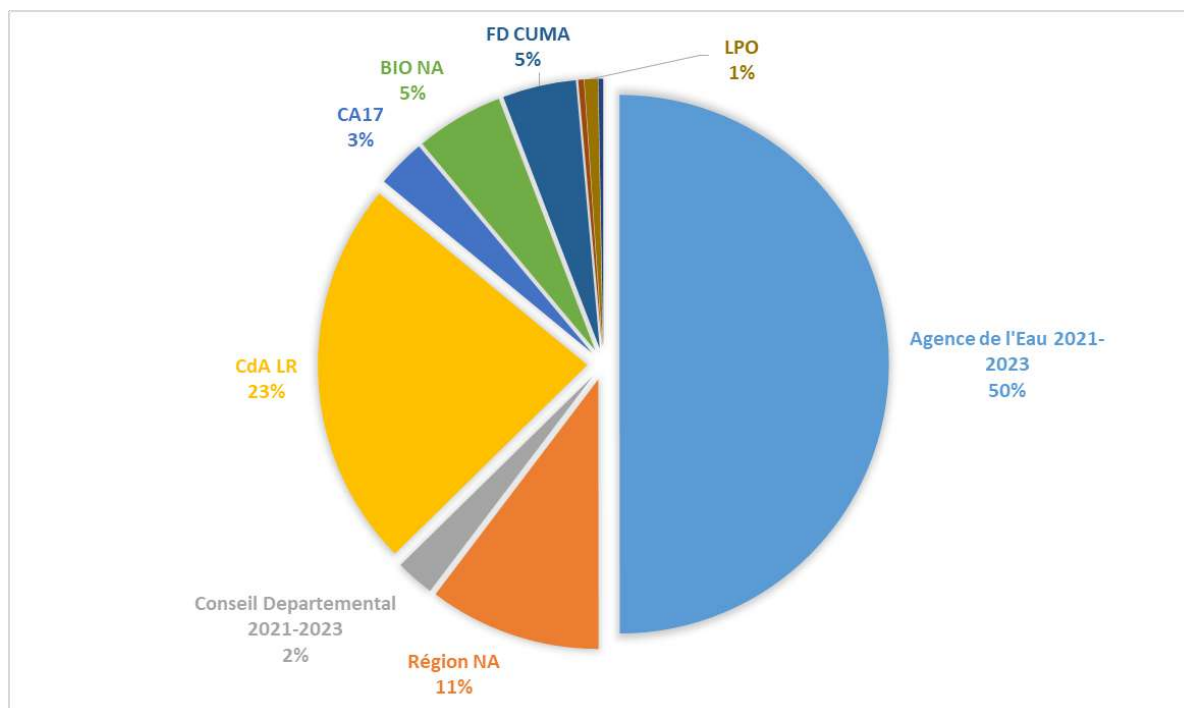
Répartition des actions sur le budget total engagé 2021 – 2023



Synthèse budgétaire par signataire du contrat territorial 2021 – 2023



Répartition des participations financières sur le budget total engagé 2021 – 2023



Ajustements effectués :

La signature du CT effective le 28/09/2021 a engendré des demandes de subventions 2021 dont les actions ont glissé sur 2022. Ainsi les soldes ont été réalisés tardivement. L'enveloppe prévisionnelle pour les actions collectives agricoles dépassait les 70 000 € du plafond alloué aux actions collectives agricoles en 2022 : la cda a pris en charge celles animées par Bio NA dans le cadre d'une convention de partenariat.

Remarques concernant la synthèse financières : La synthèse financière a été réalisée avec les montants engagés dans les demandes de subventions. Les montants sont ceux qui ont été soldés lorsque c'est le cas.

Signataires	soldés
CDA	2021 et 2022
CA17	2021 et 2022
BIONA	2021 et 2022
CAFDCUMA	2021
TERRE ATLANTIQUE	2021
OCEALIA	-
LPO	2021
CDC AUNIS SUD	2021

ANNEXE : Tableau des objectifs de réalisation et de résultat et des pourcentage de réussite

Objectif stratégique	Code action	Résumé action	Objectifs de réalisation	Réalisation	%réalisation	Objectifs de réalisation	Ajustement
			2021-2023	2021-2023		2024-2026	2024-2026
Améliorer et développer la qualité de l'eau et des milieux	1,1	Auto-surveillance	Nombre d'analyses effectuées et bancarisation dans réseau national ADES: 20 analyses/an (et en + 12 en contrôle sanitaire par an + 12 du RPB)	20 analyses/an Fiche ADES du réseau crée Création du fichier QSOUT en cours	75%	Nombre d'analyses effectuées et bancarisation dans réseau national ADES: 20 analyses/an (et en + 12 en contrôle sanitaire par an + 12 du RPB)	Nombre d'analyses effectuées et bancarisation dans réseau national ADES: 20 analyses/an (et en + 12 en contrôle sanitaire par an + 12 du RPB)
	1,2	Réseau de puits	Avoir identifié les puits pouvant intégrer le réseau (zonage = ppe dans un premier temps) + protocole de suivi et de financement pour une mise en œuvre en année 3 à 6	7*2 analyses sur AAC Varaize (étude Révision PP)	10%	Avoir identifié les puits pouvant intégrer le réseau (zonage = ppe dans un premier temps) + protocole de suivi et de financement pour une mise en œuvre en année 1	Avoir identifié les puits pouvant intégrer le réseau + protocole de suivi et de financement pour une mise en œuvre en année 1 avec bancarisation des données
	1,3	Amélioration connaissances	Organisation 1 réunion avec OPA/groupe de travail pour présenter les résultats et échanger sur leur prise en compte dans les préconisations / ITK - Comparaison synthèse liste molécules retrouvées aux captages + lien usage + lien BNVD en 2023 - Rédaction de fiches de préconisations pour prise en compte par les conseillers	1 réunion du groupe Travail sur ITK par la CA17 Pas de fiches de préconisation Pas d'analyse de la BNVD	33%	Avoir rédigé les fiches de préconisation sur cultures principales (à mutualiser avec autres AAC Re-SOURCES)	Fusion avec l'action 1.1
	2	Réseau superficiel	Nombre d'analyses (suivi mensuel de 54 points)	54 analyses/mois	100%	Nombre d'analyses (suivi mensuel de 54 points)	Nombre d'analyses (suivi mensuel de 54 points)
	2	Réseau superficiel	Partage des données au niveau du territoire avec d'autres programmes d'actions sur la masse d'eau superficielle du territoire et intégration	2 conventions d'échange de données	100%	Partage des données au niveau du territoire avec d'autres programmes d'actions sur la masse d'eau superficielle du territoire et intégration	Partage des données au niveau du territoire avec d'autres programmes d'actions sur la masse d'eau superficielle du territoire et intégration - En cours : Optimisation du fichier de données pour transmettre les résultats aux communes et agriculteurs = Rendre visible et accessible le suivi
	limiter les transferts par l'occupation su dol et aménager durablement le	3,1	5 ha de semences couverts subventionnées	60 contrats CIPAN EAU au bout de 3 ans (20/an)	14 contrats	23%	120 contrats (20/an)
3,2		Semis de couverts par ETA	1 Rencontre du syndicat des entrepreneurs de travaux agricoles	Plusieurs échanges avec ETA USK - représentant EDT 17	100%		1 autre rencontre recensement
3,2		Semis de couverts par ETA	1 enquête année 1 sur les différentes techniques et couverts auprès des ETA	1 interview de ETA USK	10%		Réaliser autre interview : ETA en AB, ETA en ACS + rapport bilan
3,2		Semis de couverts par ETA	Valorisation des résultats de l'enquête	Pas d'enquête car l'interview n'a pas permis de montrer l'intérêt d'une enquête	0%		1 rapport territorial sur les couverts couplé avec tous les résultats "couverts" en 2026
3,3		Plateforme essai couverts	Mise en place de la plateforme couverts	1 / an	100%		Maintien 1 / an

3,3	Plateforme essai couverts	1 journée technique par an	1 en 3 ans	33%		1 à l'échelle du BV élargi tous les 2 ans. Possibilité d'organiser un voyage d'études sur territoire voisin (exemple GIEE sol et eau Poitou)
3,3	Plateforme essai couverts	1 diffusion des résultats par an	0 car résultat non encourageant	0%		Diffusion bi-annuelle des résultats lors des journées techniques et annuelles sur le site de la CDA LR
3,4	ACS élevage	Continuité du premier groupe	OK	100%		Maintien des 2 groupes ACS
3,4	ACS élevage	Création d'un nouveau groupe "élevage"	OK	100%	Création d'un nouveau groupe en GC ACS	Réflexion sur la création d'un nouveau groupe céréales à partir de 2025
3,4	ACS élevage	Nb d'agriculteurs impliqués =6	6	100%		Poursuite du soutien à la dynamique du groupe élevage
3,5	Téledétection	1 analyse par an + production d'un rapport par an	OK	100%	1 analyse par an + production d'un rapport par an	1 analyse par an + production d'un rapport par an
3,5	Téledétection	Analyse des 3 campagnes en année 3	en cours	100%	Analyse des 6 campagnes en année 6	1 rapport territorial sur les couverts couplé avec tous les résultats "couverts" en 2026
4,1	Recensement IAE	Réaliser un état des lieux des aménagements existants sur l'ensemble de l'AAC	Etude TVB et eau et proposition d'actions par commune	100%		Porter à connaissance les résultats du stage d'Alexane auprès des communes et ses habitants
4,1	Plan de gestion communal	Réalisation de "Plans de gestion agro-environnemental" sur 3 communes/1 commune par an	2 communes sur 3	67%		Suivi et poursuite des actions des plans d'actions 2 nouvelles communes d'ici 2026
4,2	Formation IAE	Lien à faire avec les réflexions en cours sur les communes de Clavette – Périgny – St Rogatien sur le développement de l'Agroforesterie périurbaine	pas de réalisation	0%		Sujet en suspend par la collectivité
4,2	Formation IAE	1 rencontre technique-formation "Comment concevoir son projet d'aménagement agro-écologique (bandes tampon, agroforesterie, haies,...) tous les 2 ans	tous les 2 ans à l'occasion de la saison des plantations	100%	1 rencontre technique-formation "Comment concevoir son projet d'aménagement agro-écologique (bandes tampon, agroforesterie, haies,...) tous les 2 ans	
4,2	Formation IAE	Poursuite de l'étude sur les aménagements d'infrastructures agro-écologiques sur le secteur Clavette - Périgny - Saint Rogatien	Plan de gestion communal de la zone Périgny/St Rogatien	100%		Suivi et poursuite des actions des plans d'actions 1 suivi annuel/projet de plantation (rapport taux de reprises, état sanitaire, temps d'entretien...)
5,1	Maintien de l'élevage	1 rencontre / an pour le pôle transmission	plusieurs rencontres qui n'ont pas abouti à un partenariat ou projet concret	0%		Action à passer dans le cadre du PAT et le groupe de travail élevage en lien avec Re-Sources
5,1	Maintien de l'élevage	1 rencontre / an pour lycées agricoles	non réalisé	0%		Action à passer dans le cadre du PAT et le groupe de travail élevage en lien avec Re-Sources
5,1	Maintien de l'élevage	1 étude référencement des éleveurs et caractérisation des exploitations	études stagnent à la phase questionnaire d'enquête > manque de temps Participation à l'animation du groupe "élevage à l'herbe du PAT"	33%		Réalisation d'une enquête élevage Re-Sources x PAT en 2023-2024 1 campagne sur la valorisation de l'élevage à l'herbe local 1 évènement professionnel à la ferme (réunissant restaurateurs et éleveurs)
5,2	Autonomie fourragère	1 journée technique sur l'Amélioration de la fertilisation - démonstration de matériel et réduire	0	0%		

			l'impact sur la qualité de l'eau en 2022			
5,2	Autonomie fourragère	1 journée technique sur la valeur ajoutée agronomique et environnementale de l'autonomie fourragère en 2023 = Restitution des travaux du groupe Sol sur les 3 ans	A venir en nov 2023 : journée sur l'affouragement vert	100%		
5,2	Autonomie fourragère	1 journée technique sur la gestion des effluents organiques sur l'exploitation en 2023		0%		
6	Observatoire	Fraise- Bois Boulard et Anais: 1 zone de 15 à 20 parcelles avec 10 à 15 exploitants suivis	Dynamique MO/carbone 16 parcelles en 2022 et 16 parcelles 2023	50%		Offrir la prise en charge d'analyses (non obligatoire) pour favoriser la prise en compte du sol dans les pratiques : reliquat, biomasse couvert, physico-chimique, fertilité biologique, micro-faunes,...
6	Observatoire	Varaize 1 zone de 5 à 10 parcelles avec 3 à 5 exploitants	Dynamique MO/carbone 2 parcelles en 2022 et 2 parcelles en 2023	50%		Objectif: observatoire de la dynamique des sols et observatoire des couverts
6	Observatoire	Groupe de travail sol avec les OPA les 6 premiers mois	non réalisé	0%		
6	Observatoire	Relevé des pratiques des exploitants tous les ans	Uniquement pratique liée à la MO (pas IFT)	50%		
6	Observatoire	Analyse complète en année 1 par parcelle puis selon échanges avec experts sols et groupe de travail 3 analyses par parcelle par an (entrée drainage - sortie hiver et post-recolte)	non réalisé	0%		
6	Observatoire	Analyse et rédaction d'une synthèse tous les ans	Synthèse 2022 et synthèse 2023 diffusé uniquement auprès des participants	100%		Synthèse anonymisée à disposition sur site internet aggro (cf.action sensibilisation/com)
6	Observatoire	Réalisation d'une étude qui lie recensement des ITK et analyse des évolutions technico-économique des pratiques à l'échelle de l'exploitation	Etude économiques commandée auprès de CERFRANCE 2023	100%		Groupe de travail pour diffusion des résultats
6	Observatoire	Rédaction d'une note didactique pour valoriser et vulgariser les pratiques	non réalisé	0%		
7	Stratégie foncière	Suivi des BRE en cours et des modalités de gestion	non réalisé	0%		réaliser un bilan de tous les BRE en cours
7	Stratégie foncière	Mise en œuvre de la stratégie foncière : veille foncière	Acquisition foncière de 29 ha + pistes foncières en cours	80%		veille sur les pistes foncières des PPR - Stratégie foncière globale de l'agglo en cours de construction - la stratégie foncière sur les captages est traduite dans la convention avec la SAFER selon celle provisoire 2020
7	Stratégie foncière	Mise en œuvre d'ORE	non réalisé	0%		abandon - pas de projet en cours - BRE privilégié
8,1	Désherbage mécanique	1 Enquête pour connaître le parc matériels de désherbage mécanique en CUMA et les surfaces concernées par extraction de la comptabilité analytique +	Enquête 2021- 2022 disponible Attente résultat 2023	70%		Enquête mise à jour 2024/2025

	8,1	Désherbage mécanique	Valorisation des résultats par rédaction d'une synthèse	Enquête 2021- 2022 disponible Attente résultat 2023	70%		Résumé des enquêtes sur document diffusable
	8,1	Désherbage mécanique	Recensement des agriculteurs intéressés par la mise à disposition de matériels alternatifs par les CUMA (surface + groupe motivé) et recensement des concessionnaires. Mise en place des contrats de location	En cours en 2023. 2 pistes : convention directe CUMA et convention indirecte concessionnaire	70%		Création d'un groupe sur l'utilisation de désherbage mécanique subventionné avec suivi de parcelles et valorisation.
	8,1	Désherbage mécanique	Nombre de mise à disposition de matériels de désherbage alternatif (herse -étrille - ecimeuse-houe rotative) via les CUMA pour petits groupes de 2 ou 3 agriculteurs avec identification des atouts / contraintes / marges économiques	En cours	0%		Nombre de mise à disposition de matériels de désherbage alternatif (herse -étrille - ecimeuse) via les CUMA pour petits groupes d'agriculteurs avec identification des atouts / contraintes / marges économiques
Limiter les pressions à l'échelle de l'exploitation tout en maintenant une activité agricole performante	8,1	Désherbage mécanique	1 journée technique de démonstration désherbage mécanique par an et nombre de participants	2 journées (2022-2023). NB participants : voir CR BIONA	70%		2 journées techniques dés herbages mécaniques en 3 ans
	8,2	BNI	1 journée technique sur la trufficulture et nombre de participants	non réalisé	0%		journée miscanthus
	8,2	BNI	1 journée technique sur l'Angélique et nombre de participants	non réalisé	0%		1 journée retour d'expérience Angélique (Terre Atlantique)
	8,2	BNI	1 journée technique sur la thématique (méteil, CIVE, BNI) et nombre de participants	non réalisé	0%		1 journée technique BNI/an (CIA 17-79)
	8,2	BNI	1 journée technique valorisation des cultures de PPAM bio en lien avec la coopérative Biolopam et la FRAB par an et nombre de participants	non réalisé	0%		Avoir une vision de la dynamique des projets dans les zones d'achalandise des structures économiques (<i>objectif de résultat passé en objectif de réalisation</i>)
	8,3	Développer l'AB	Rencontre opérateurs		100%		Renforcer le soutien financier des actions AB
	8,3	Développer l'AB	Ferme de démonstration		100%		
	8,3	Développer l'AB	Journée de transferts techniques		100%		
	8,3	Développer l'AB	Journée d'information		100%		
	8,3	Développer l'AB	Journée élus		100%		
	8,3	Développer l'AB	Animation groupes d'échanges		100%		
	8,4	Légumineuses	1 étude de faisabilité de développement des légumineuses à graines en lien avec le PAT	en cours au niveau du PAT La Rochelle Aunis Ré (par BIONA)	50%		abandon des actions sur le contrat Re-Sources
	9,1	PSE	Rapport d'étude sur la faisabilité des PSE sur les AAC	Rapport rendu en mars 2021 à l'agence de l'eau Loire Bretagne	100%		Participation à la mise en place d'une démarche type "Terre de sources" à l'échelle élargie au territoire du PAT
9,1	PSE	Mise en évidence de 3 à 6 indicateurs de résultats PSE pertinents	cf.rapport	100%		Valorisation des indicateurs dans la démarche Terre de Sources	

	9,2	PAEC PVE	Dépôt et suivi d'un PAEC	PAEC BVLR ouvert depuis 2023	100%	Suivi des souscriptions MAEC sur le PAEC BVLR
	10,1	Diagnostic individuel	CA 17 : 10 diagnostics/an si MAE	6 diag MAEC en 2023 1 diag PVE en 2023	60%	10 diag/an CIA 17-79
	10,1	Diagnostic individuel	BIO NA : 18 diagnostics et 14 simulations AB pour 2021-2023	2021-2022 : 5 diag conversion + 4 simulations technico-éco	40%	10 diagnostics et 6 simulation technico-éco / an
	10,1	Diagnostic individuel	CDALR: 10/an	1 diag PVE en 2023	10%	CDALR: Diagnostic PVE, diagnostic type "IDEA", diagnostic Re-Sources (projet miscanthus) 2 PVE/an + à ajuster avec OPA
	10,2	Accompagnement techniques	BIONA 13 suivi/an	2021-2022 : 16 ATI	100%	BIONA 13 suivi/an
	11	Agriculture biodiversité	Organisation d'une rencontre dédiée avec OPA et LPO – présentation du projet et de son organisation	1 rencontre en 2021	100%	
	11	Agriculture biodiversité	Constitution d'un groupe d'agriculteur, partage des enjeux « eau et biodiversité » à l'échelle du territoire et de l'exploitation	Constitution du groupe en 2021 : 9 fermes, diagnostic et préconisation aménagement	100%	Suivi du groupe Suivi de l'efficacité des dispositifs mis en place
	11	Agriculture biodiversité	Organisation d'une journée technique sur une thématique "Eau et biodiversité "	Formation "aire de captage et aménagement environnementaux" 2 journées accueil visiteur et scolaire + chantier participatif	100%	à voir avec LPO
Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive auprès des différents acteurs et être en synergie avec l'ensemble des	12,1	Ambassadeur	Définition d'un ambassadeur : rédaction d'une mini-chartre d'engagement	non réalisé	0%	Des projets de territoire (CTAO, PTGE, CTMA, PAT) qui se croisent avec les mêmes acteurs sur sollicités
	12,1	Ambassadeur	Nombre d'ambassadeurs par type de structure	non réalisé	0%	Un questionnaire en ligne permettra de connaître les besoins des acteurs sur Re-Sources
	12,1	Ambassadeur	1 formation des ambassadeurs	non réalisé	0%	
	12,1	Ambassadeur	1 réunion par an	non réalisé	0%	
	12,2	Partenariats	1 rencontre individuelle de chaque OPA/Partenaires – Formaliser le niveau d'engagement	2 réu/an/OPA	100%	2 réu/an/OPA
	12,2	Partenariats	1 rencontre d'un opérateur économique (banque, centre de gestion...) par an	Partenariat CERFRANCE (commande d'études)	100%	Selon livrable CERFRANCE, continuer le partenariat avec suivi évolution
	12,2	Partenariats	Recensement et veille des projets de territoire en synergie avec le programme Re-Sources	Coopérative Carbone, PAT, LRTZC,PTGE, CLS...	100%	Continuer la veille sur les projets du territoire
	12,2	Partenariats	Participation aux instances des projets en synergie	Participation PTGE, PAT, CTMA, CTAO	100%	Poursuivre les partenariats et la participation aux autres projets de territoire
	12,3	Communication	Définition et mise en place du plan de communication	non réalisé	0%	Mise à jour des pages internet Re-Sources du site de l'agglo + mise en ligne de document/info/actu
12,3	Communication	1 Newsletter par trimestre	non réalisé	0%	abandon du projet newsletter	

13,1	Concours	1 concours en 2023 mis en place à destination des particuliers pour mettre en valeur les pratiques favorables à la qualité de l'eau en lien avec d'autres projets de territoire	non réalisé	0%		Partenariat avec Unis-Cité pour sensibiliser les particuliers et 12-25 ans
13,1	Concours	1 communication par an avec la facture d'eau	non réalisé	0%		
13,2	Communication pratiques agricoles	Organisation d'un concours par an sur une thématique valorisant les pratiques favorables à la qualité de l'eau comme les couverts végétaux	réalisé	100%		
13,2	Communication pratiques agricoles	3 fiches retour d'expérience par an	non réalisé	0%		
13,3	Sensibilisation des élus	Présentation du programme Re-Sources aux conseils municipaux, aux commissions environnement, aux bureaux et aux conseils communautaires : 1 réunion par an et par commune	présentations du CT - CC Aunis Sud (2021) ; du PAEC eau CC Aunis Sud (2023) et de l'étude TVB_eau (avction 4.2) Commission Environnement Aunis Sud	10%		
13,3	Sensibilisation des élus	Organisation de journées d'échanges sur le 0 phytos (stades, cimetières...) et retours d'expériences des communes du territoire : 1 fois par an	2 journées par an	100%		Organisation de journées d'échanges sur le 0 phytos (stades, cimetières...) et retours d'expériences des communes du territoire : 1 fois par an
13,4	Suivi biodiversité	Évolution de la richesse spécifique des oiseaux communs nicheurs sur les PPR et § Suivi ornithologique annuel en période de nidification sur les 3 PPR	1 étude / an	100%		Évolution de la richesse spécifique des oiseaux communs nicheurs sur les PPR et Suivi ornithologique annuel en période de nidification sur les 3 PPR
13,4	Suivi biodiversité	§ Suivi du peuplement d'odonates sur les cours d'eau des AAC avec la méthodologie Ligerio (Outil de suivi des milieux humides sur le territoire Loire-Bretagne)	1 étude	100%		§ Suivi du peuplement d'odonates sur les cours d'eau des AAC avec la méthodologie Ligerio (Outil de suivi des milieux humides sur le territoire Loire-Bretagne)
13,4	Suivi biodiversité	§ Suivi de la présence de la Loutre d'Europe sur les cours d'eau des AAC. Méthodologie : recherche indice de présence et utilisation de piège photo)	1 étude	100%		§ Suivi de la présence de la Loutre d'Europe sur les cours d'eau des AAC. Méthodologie : recherche indice de présence et utilisation de piège photo)
13,4	Suivi biodiversité	§ Un article dans la newsletter par an		0%		abandon du projet newsletter
13,4	Suivi biodiversité	§ Un document de communication synthétique en année 3	non réalisé	0%		Un document de communication synthétique en année 6
13,5	Sensibilisation des scolaires	Continuer le projet pédagogique « Connaitre et protéger l'eau » dans les écoles du territoire : 8 classes sur 4 communes / an	24 classes	100%	Continuer le projet pédagogique « Connaitre et protéger l'eau » dans les écoles du territoire : 8 classes sur 4 communes / an	
13,5	Sensibilisation des scolaires	Réaliser un nouveau projet pédagogique « Aidons les agriculteurs à préserver la biodiversité régionale ».	non réalisé sur Re-Sources	0%		
14	Evènement	Organisation et/ou participation à 3 évènements / an Visite de la station de Fraise - Grand public. Lien avec la préservation de l'eau et des milieux une fois par an	balade à la ferme festival de l'eau journée mondiale de l'eau	100%	Organisation et/ou participation à 3 évènements / an Visite de la station de Fraise - Grand public. Lien avec la préservation de l'eau et des milieux une fois par an	

Valoriser et diffuser les connaissances de façon positive auprès des	15	Coordination	Suivi des indicateurs, partage des données et centralisation	ok	100%		
	16	Coordination					
	15	Coordination	1 Bilan d'activité par an	ok	100%		1 Bilan d'activité par an
	16	Coordination					
	15	Coordination	1 Comité de pilotage par an	ok	100%		1 Comité de pilotage par an
	16	Coordination					
Coordination animation	15	Animation	2 comités de suivi par an		100%		2 comités de suivi par an
	16	Animation					
	15	Animation	1 réunion d'information par an	non réalisé	0%		1 réunion d'information par an
16	Animation						
15	Animation	3 groupes de travail par an (2 sessions par groupes)	3 groupes de travail	33%		à réfléchir	
16	Animation						
15	Coordination	1 étude bilan mi-parcours en 2023	en cours	80%			
16	Coordination						
15	Coordination					1 étude bilan fin contrat en 2026	
16	Coordination						

Synthèse de l'évolution des systèmes agricoles du territoire des AAC Varaize, Fraise-Bois Boulard, Anais

Dernière mise à jour : août 2023

Préambule

Pour cette synthèse, les données du registre parcellaire graphique (RPG) ont été utilisées. Cependant, seules les données jusqu'à 2021 étaient disponibles au moment de la rédaction (août 2023). Cette synthèse ne représente pas que partiellement une photographie du territoire durant la période du contrat 2021-2023. Les données plus précises sur recensement agricole 2020 ne sont également pas encore disponible à cette date. Les données disponibles ont été exploitées dans cette synthèse.

Table des matières

1. Evolution des structures d'exploitations des AAC.....	2
1.1. Données issues de recensement général agricole 2020	2
1.2. Nombre d'exploitations (RPG 2021).....	6
2. Assolement de 2019 à 2021 sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois-Boulard et Anais.....	7
3.1. Cultures principales majoritaires.....	7
3.2. Surface en herbes (prairie temporaire, prairie permanente et jachère)	8
3.3. Surface en Bas Niveau d'Intrants – BNI- (luzerne, miscanthus, sarrasin, sorgho, soja, lupin)	8
3.4. Autres cultures minoritaires.....	9
3.5. Cas de la culture de semences	10
3.6. Cas de l'agriculture biologique	10
3. Assolement par AAC et comparaison avec les données de 2010 à 2018.....	12
3.1. AAC Varaize	12
3.2. AAC Fraise Bois Boulard	14
3.3. AAC Anais	16
4. Sources	17

Synthèse

Il n'y a pas de grandes évolutions au sein de la proportion des cultures dominantes : blé tendre d'hiver, maïs grain, tournesol, pois, orge, colza. Les fluctuations observées sont attribuables à des phénomènes climatiques annuelles.

Le déclin de l'élevage sur l'AAC Varaize entraîne inexorablement la perte des surfaces en herbes. Fait encourageant, ce n'est pas le cas des autres AAC, qui maintiennent leurs surfaces. En outre, les surfaces en luzerne se maintiennent également. Ainsi, **la priorité au soutien à l'élevage à l'herbe et à l'autonomie fourragère**, qui permettent le maintien voire le développement des surfaces en herbes favorables à la qualité de l'eau, doit être assurée.

On observe quelques cultures à fortes valeurs ajoutées comme le lin, l'œillette, les semences, le haricot, le flageolet, mais qui ne sont pas à l'abri des fluctuations des marchés. Certaines cultures sont très dépendantes de la pluviométrie voire de l'irrigation comme les légumineuses à vocation

alimentaire humaine et les semences, ce qui limite leur développement. Le peu de cultures BNI présentes ne se développe pas.

L'observation plus fine des différentes cultures dont la surface totale est inférieure à 50 hectares montrent des essais ou des tentatives de cultures de diversification. Cependant, ces derniers ont du mal à se consolider dans le temps et à se développer.

1. Evolution des structures d'exploitations des AAC

Par nécessité de secret statistique, les données ne peuvent être approchées qu'à certaines échelles. Ainsi, les données présentées sur le territoire sont à l'échelle des 30 communes présentes au sein des AAC même si leur territoire n'est qu'en partie concernée. Cependant, cela reste une image cohérente du contexte local.

1.1. Données issues de recensement général agricole 2020

Zone d'étude 30 communes 2020, comparée avec Charente-Maritime (département 2020)

PORTRAIT DE TERRITOIRE - DONNÉES DE CADRAGE

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes)

30 communes 2020

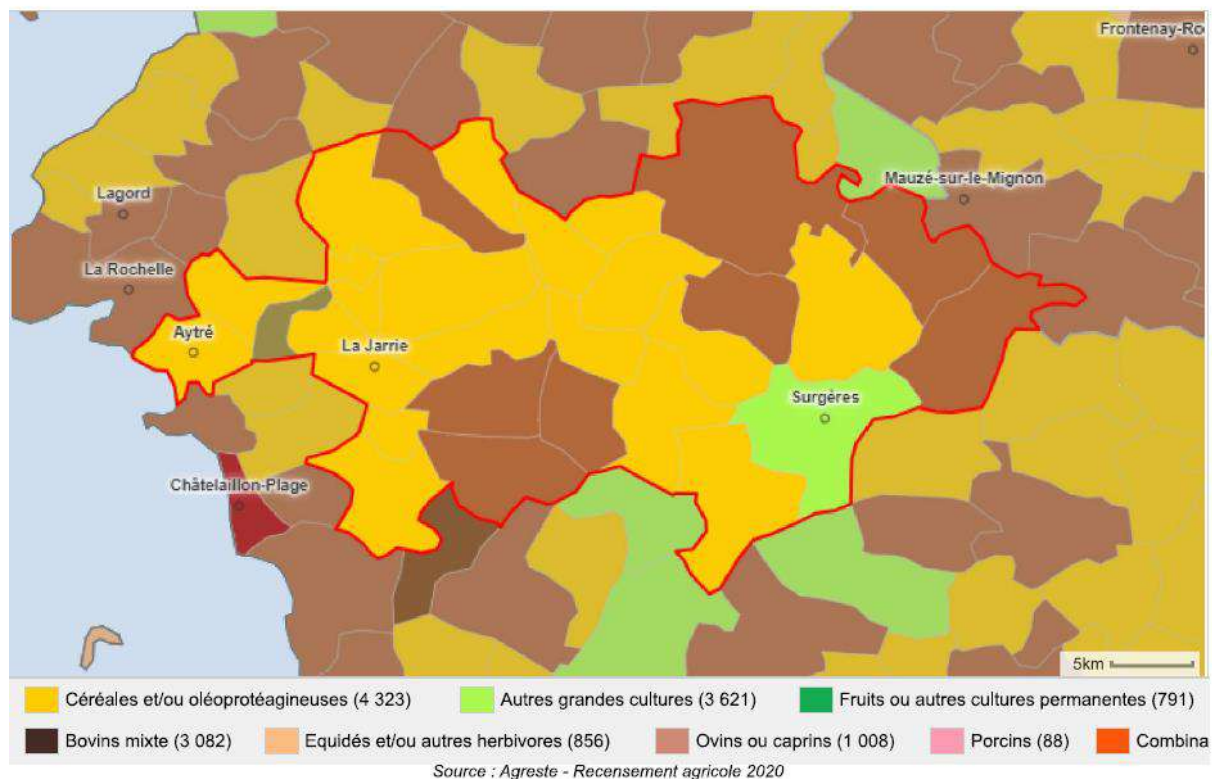


Figure 1 carte des orientations agricoles du territoire

La figure 1 montre bien que le territoire est dominé par les grandes cultures. L'AAC d'Anais est celle où la polyculture-élevage est la plus présente.

Sur les 30 communes, on compte 350 sièges d'exploitations avec en moyenne 104 ha par exploitation.

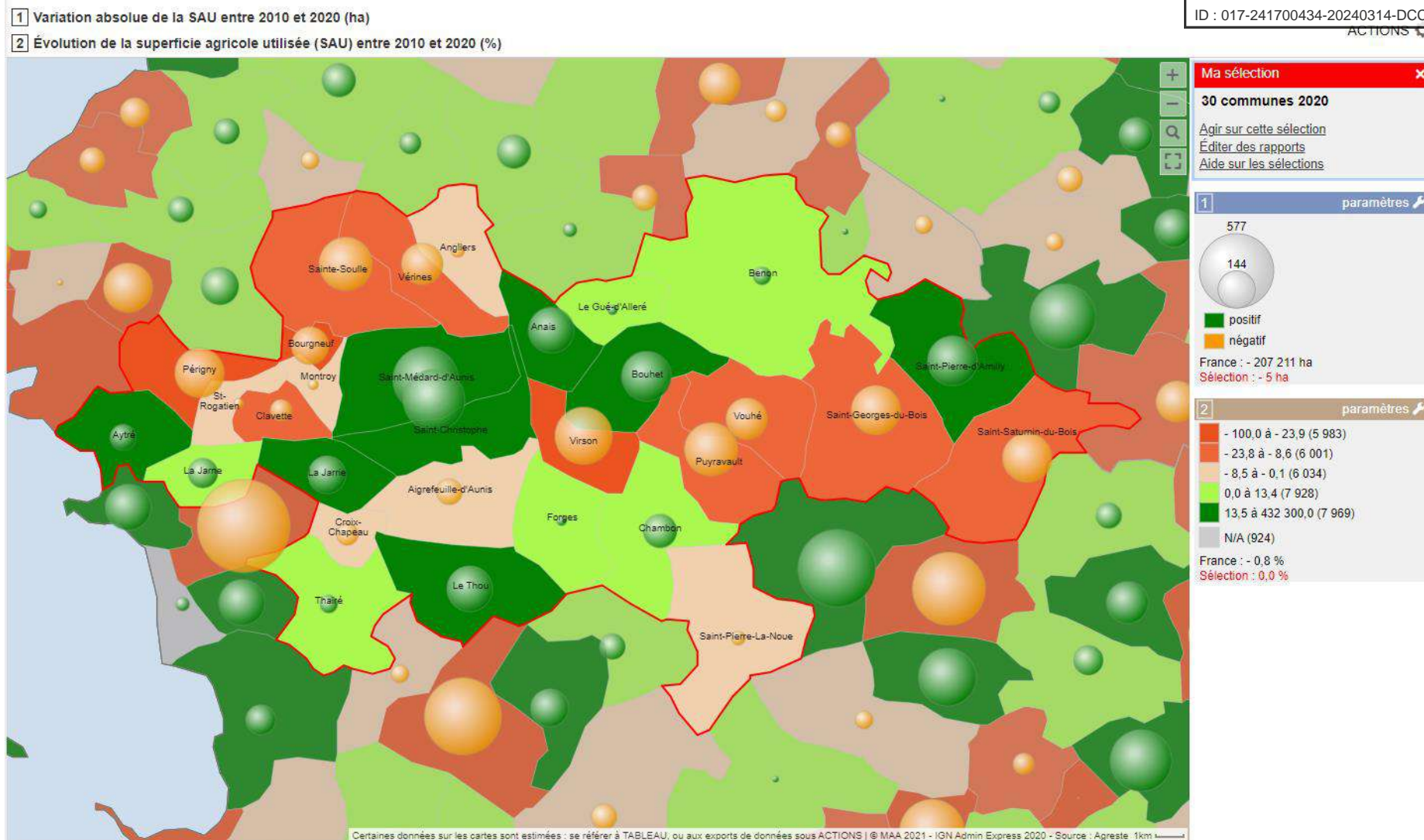
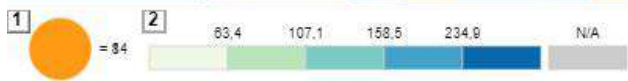
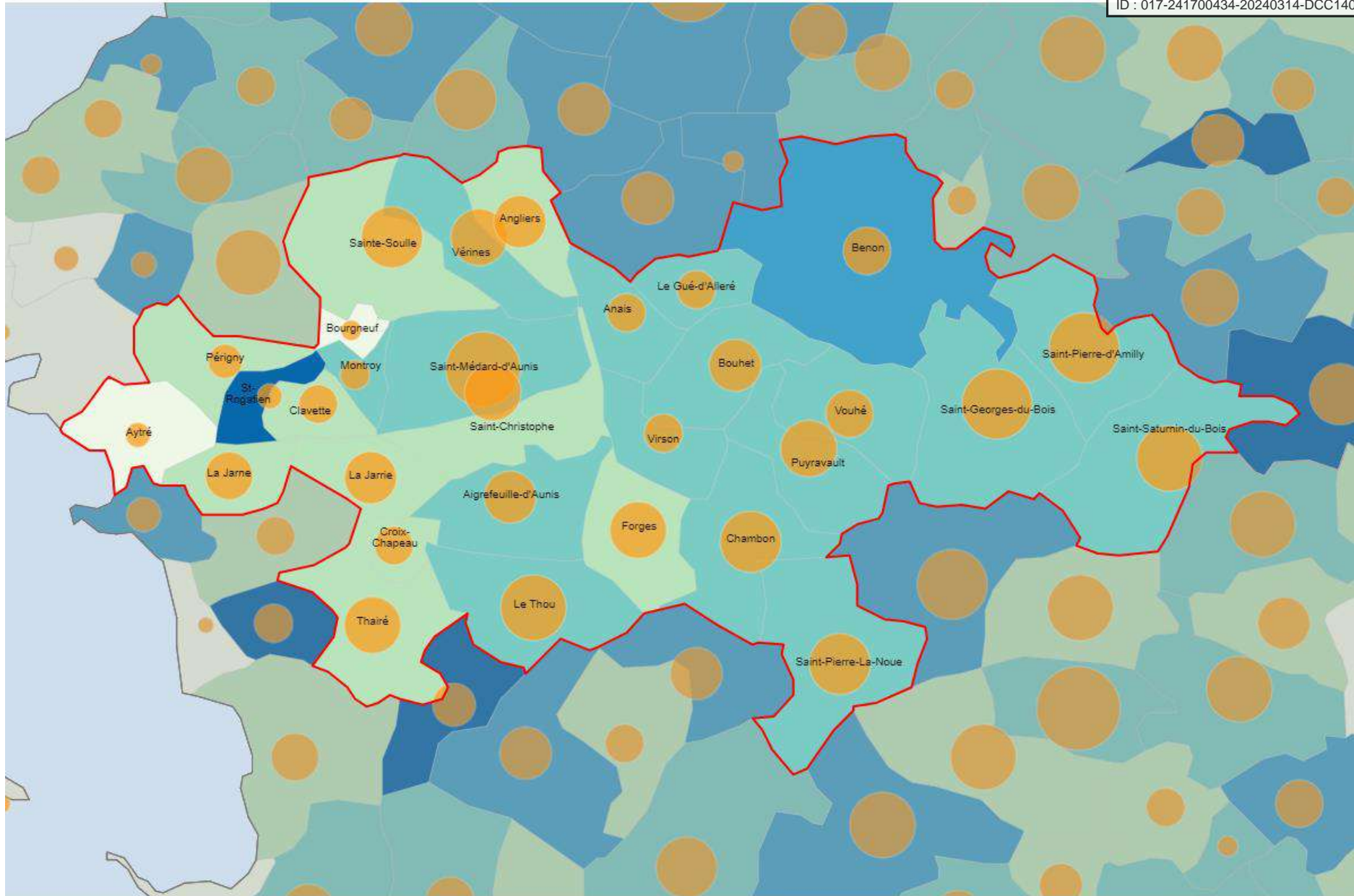


Figure 2 Carte de l'évolution de la SAU entre 2010 et 2020

On observe à la fois des augmentations et des diminutions de surfaces agricoles utiles variables selon les communes mais avec une **balance nette de -5ha en 10 ans**. On observe de grandes disparités entre les territoires avec des pertes pour certaines et des gains pour d'autres.

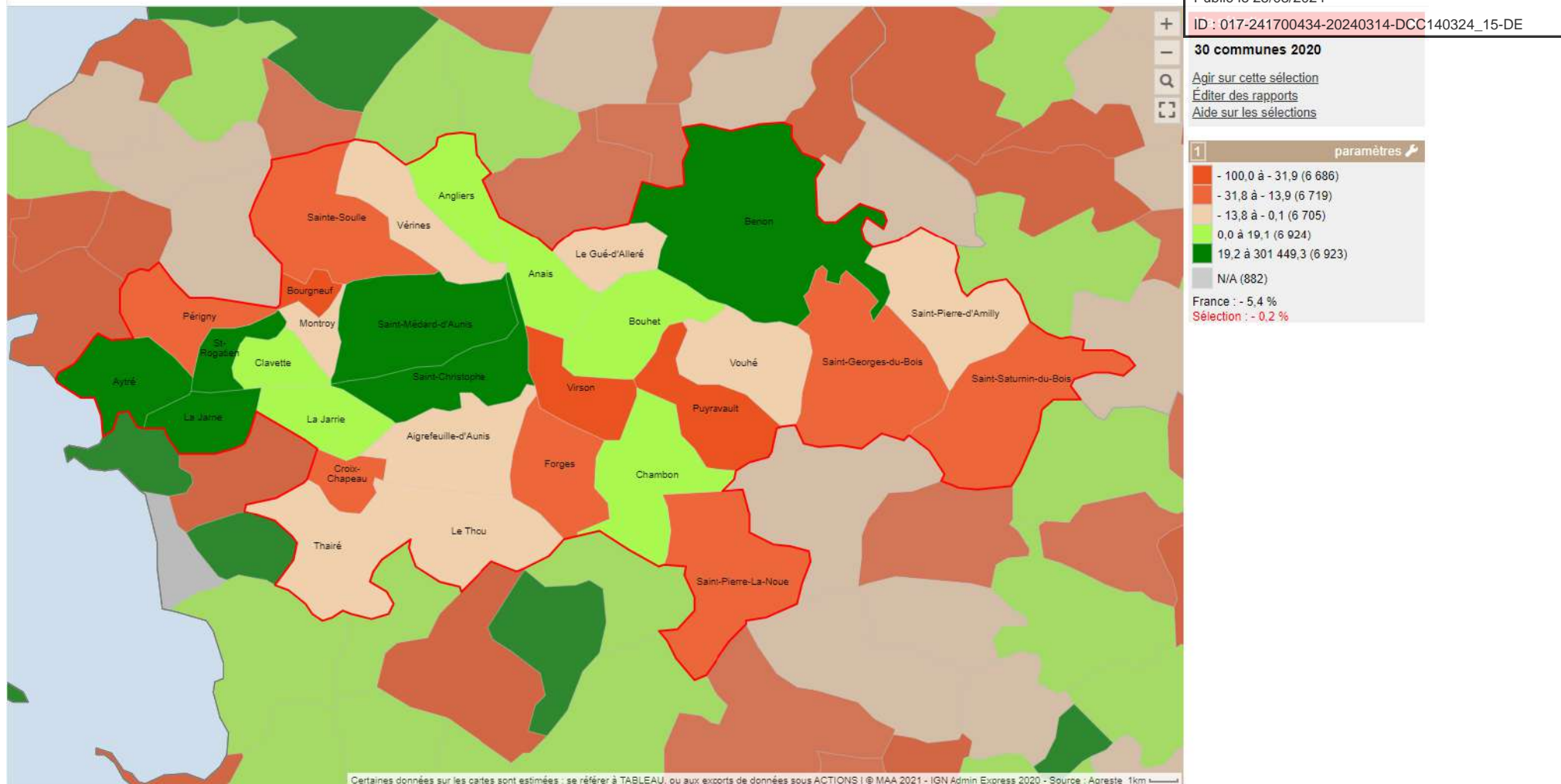
1 Nombre d'exploitations en 2020 - Source : Agreste - Recensement agricole 2020
 2 PBS moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) - Source : Agreste - Recensement agricole 2020



Certaines données sur les cartes sont estimées : se référer à TABLEAU ou aux exports de données sous ACTIONS | © IMAA 2021 - IGN Admin Express 2020 - Source : Agreste

Figure 3 Carte du PBS moyen en 2020 et du nombre d'exploitation

1 Évolution de la production brute standard (PBS) entre 2020 et 2010 (%)



Côté économie (figure 2), la commune de Saint Rogatien se démarque en 2020 avec produit brut standard plus élevé que la moyenne du territoire. L'Est du territoire montre un PBS plus élevé que le côté Ouest, peut-être en relation les systèmes de polycultures-élevages. L'évolution du PBS entre 2010 et 2020 au sein des exploitations est mitigé avec des hausses et des baisses selon les communes. On observe globalement une baisse de -0,2% mais qui ne reflète pas les disparités intra-territoriales.

1.2. Nombre d'exploitations (RPG 2021)

Le RGA 2020 ne présentant que des données à l'échelle communale, pour approcher au plus juste le nombre d'exploitations agricoles au sein de nos AAC, l'utilisation des données issues du Registre Parcellaire Graphique (RPG) est nécessaire. Ainsi en 2021, **333 structures d'exploitations agricoles ont a minima une surface agricole au sein d'une de nos aires d'alimentation de captage**. Ce chiffre est à nuancer car d'une part derrière plusieurs structures d'exploitation, il peut y avoir une même personne et d'autre part, il existe sur le territoire plusieurs entreprises de travaux agricoles (ETA) effectuant du travail à façon intégral.

2. Assolement de 2019 à 2021 sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois-Boulard et Anais

La surface agricole utile comptabilisée au sein du RPG 2021 a été de **19 995 ha**.

3.1. Cultures principales majoritaires

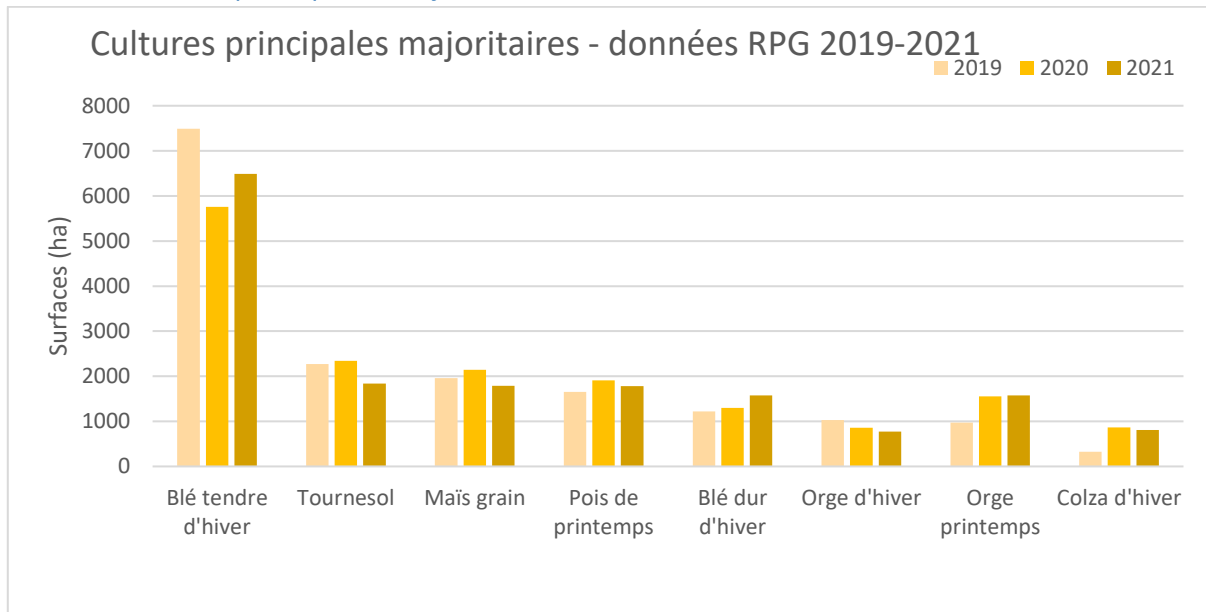


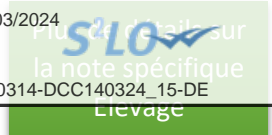
Figure 4 Cultures principales majoritaires sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

Les cultures principales majoritaires reflètent ce qui se retrouve classiquement sur les territoires céréaliers.

Le blé tendre d'hiver est la culture principale majoritaire du territoire. Elle couvre **6578 ha** en moyenne sur 2019-2021, soit environ **33%** de la SAU. Concernant les autres cultures d'hiver, le blé dur d'hiver et l'orge d'hiver suivent loin derrière. Le tournesol, le maïs grain et le pois sont les cultures de printemps majoritaires.

En trois ans, des conditions climatiques défavorables ont eu des impacts sur les assolements. En 2019, on remarque une sole en colza particulièrement faible. Cela est dû notamment à des conditions météorologiques très défavorables démarrage. En 2020, en raison de difficultés d'implantation des cultures d'hiver à l'automne 2019 du fait d'intempéries, la sole en blé a subi un net recul. Ces deux phénomènes ont aussi touché l'ensemble du territoire national.

Par la suite, sera examiné plus attentivement les cultures plus minoritaires en terme de surfaces, qui vont, elles, refléter les démarches de diversification, les efforts portés sur l'allongement des rotations, les essais d'acclimatation de nouvelles cultures ou encore l'expérimentation de nouvelles filières.



3.2. Surface en herbes (prairie temporaire, prairie permanente et jachère)

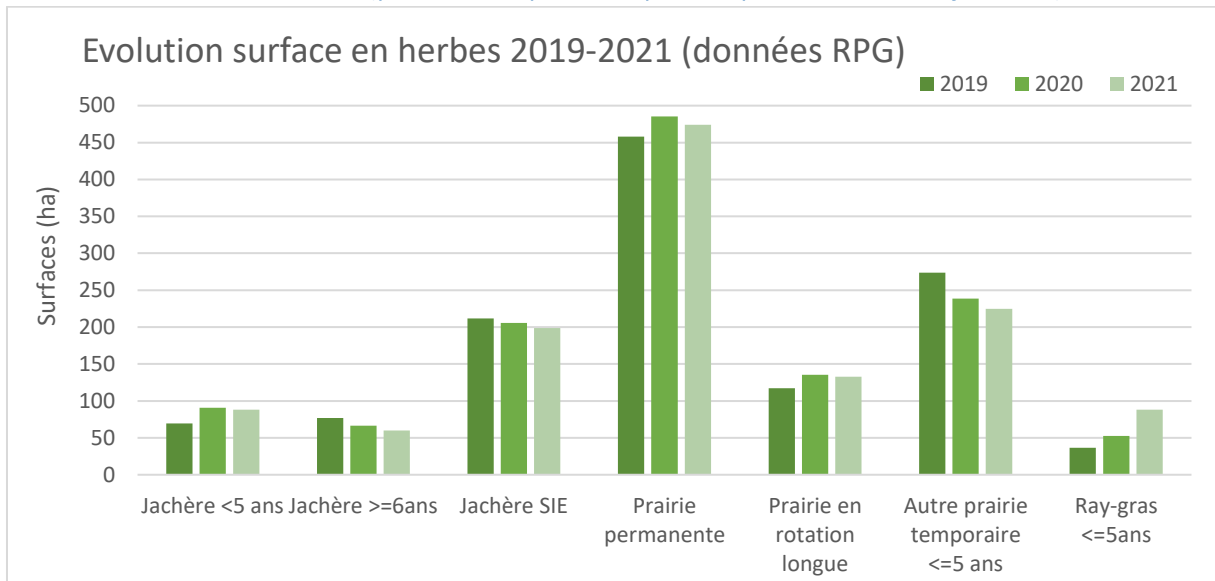


Figure 5 Surface en herbes sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

De 2019 à 2021, les surfaces en herbes se sont maintenues autour de **1262 ha** en moyenne sur 3 ans. Elles représentent environ **6,3% de la SAU¹** chaque année. **L'objectif de maintien des surfaces en herbes est ainsi atteint.** Il s'agit désormais d'augmenter les surfaces. L'objectif à 2026 est d'augmenter de 2 points de pourcentage, soit environ +370ha de surfaces en herbes supplémentaires.

3.3. Surface en Bas Niveau d'Intrants – BNI- (luzerne, miscanthus, sarrasin, sorgho, soja, lupin)

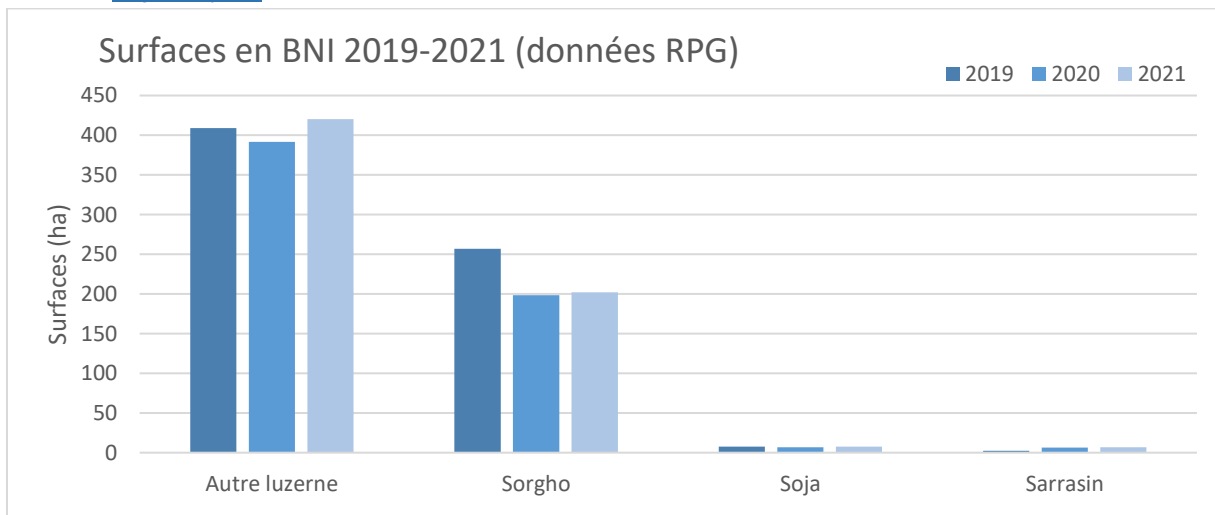


Figure 6 Cultures à bas niveau d'intrants (tournesol exclu) sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

Les cultures de BNI représentent en moyenne sur 3 ans **638 ha, soit environ 3,2% de la SAU**. Les surfaces en luzerne sont stables chaque année. Les surfaces en sorgho se développent peu, de même que le soja et le sarrasin. Il n'y a aucune culture de miscanthus, de chanvre et de lupin (en culture principale). Par contre, la culture de lupin est présente en culture dérobée (voir partie culture

¹ Chaque année, la surface agricole utilisée correspond à la somme des surfaces cultivées dans l'année. Le pourcentage est calculé chaque année en fonction de la SAU de l'année

dérobée). La culture de miscanthus quant à elle, est absente, cependant elle intéresse plusieurs exploitations. Néanmoins, l'investissement initial important peine à convaincre.

3.4. Autres cultures minoritaires

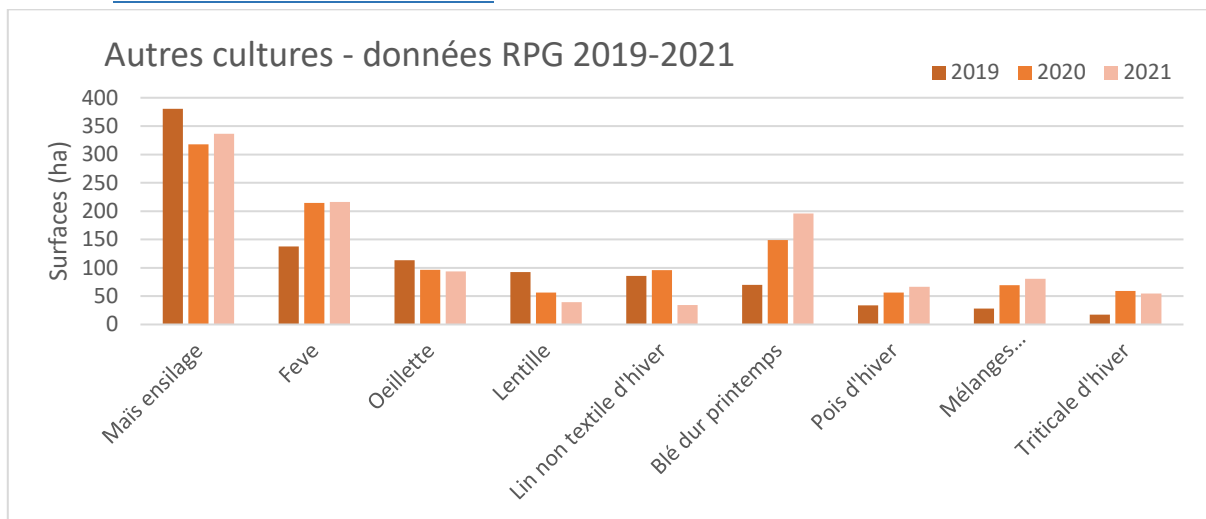


Figure 7 Autres cultures sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

Dans un autre ordre de grandeur que les céréales d'hiver, on observe la présence de cultures de diversification comme l'œillette ou le lin, dont les surfaces totales cultivées dépassent rarement les 100 ha. On voit que culture de la lentille connaît des difficultés ces dernières années.

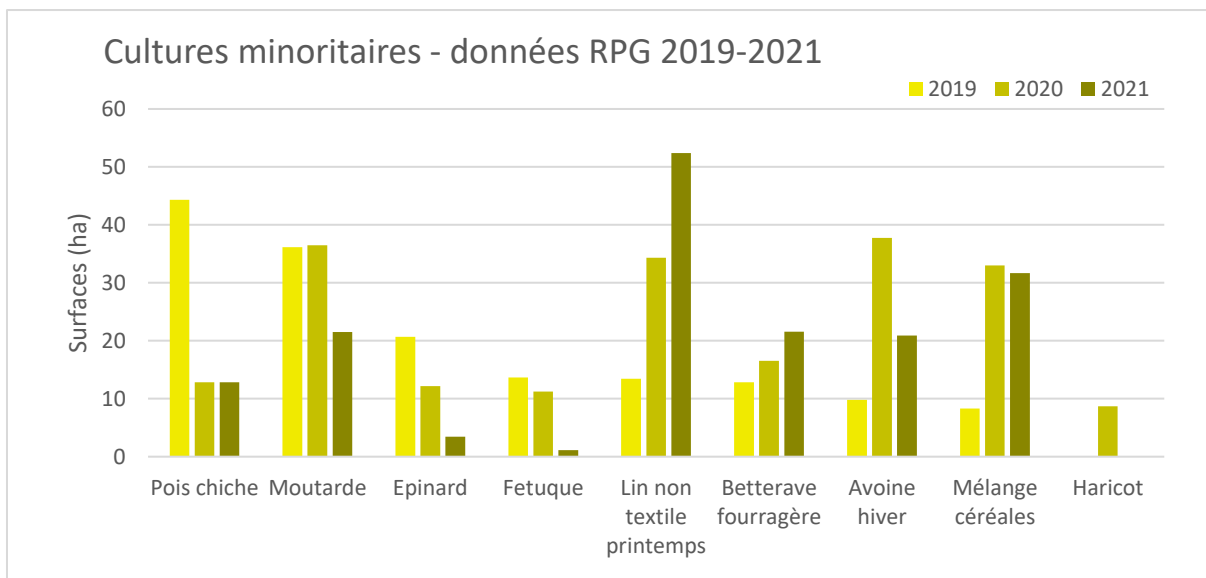


Figure 8 Cultures minoritaires sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

Enfin, dans une moindre mesure, on observe d'autres cultures de diversification. Celles-ci fluctuent beaucoup selon les années, allant d'une dizaine d'hectares à une cinquantaine maximum.

3.5. Cas de la culture de semences

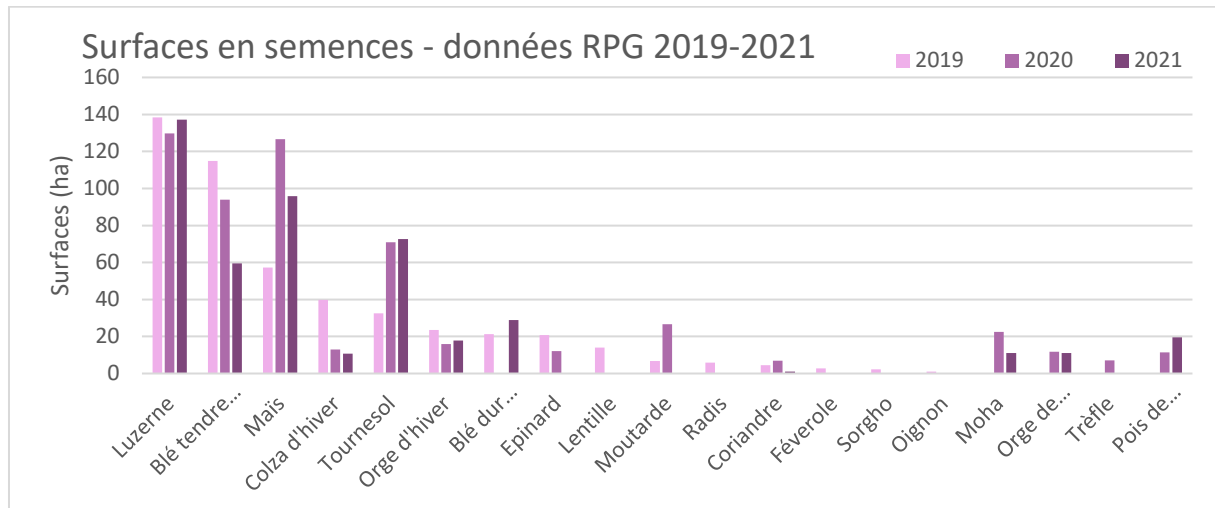


Figure 9 Cultures semencières sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

Les cultures de semences représentent une faible surface, en **moyenne 1,5% de la SAU** (environ 300 ha). Cependant, ces cultures sont importantes car elles sont à fortes valeurs ajoutées. La luzerne, le blé tendre d'hiver, le tournesol et le maïs sont les cultures semencières dominantes, avec de grandes variations selon les années sauf pour la luzerne.

Les variations interannuelles sont telles qu'il est difficile d'identifier des tendances de fonds. Cependant des essais sont présents. Il s'agirait de les consolider et de les pérenniser dans le temps afin que les cultures de diversification à bas niveau d'intrants et à fortes valeurs ajoutées aient un impact positif sur la qualité de l'eau et l'économie agricole du territoire.

3.6. Cas de l'agriculture biologique

Depuis 2021, le secteur de l'agriculture biologique se voit largement impacté par le contexte inflationniste qui a suivi la pandémie de la COVID 19 et de la guerre en Ukraine. En effet, d'après la note de conjoncture donnée par la FNAB en septembre 2023, le solde entre les engagements et les arrêts (déconversion + cessation d'activité) sera défavorable notamment pour les filières grandes cultures, volaille de chair et bovins. Les explications sont imputables en partie à deux phénomènes : la baisse de la consommation alimentaire du fait du contexte inflationniste et un déréférencement des produits AB au sein des GMS.

En 2022 et en 2023, d'après les chiffres de Bio Nouvelle-Aquitaine, le territoire compte 652,19 ha en AB.

	2019	2020	2021
Ensemble AAC	511.49	622.28	562.88*
Varaize	13.15	8.6	11.69
Fraise Bois boulard	391.62	414.63	356.38
Anais	106.72	199.05	194.81

Tableau 1 Surfaces en AB (en ha) sur l'ensemble des AAC - Sources RPG (*nb d'hectares en recul en 2021 suite à une erreur de déclaration PAC d'un exploitant en AB)

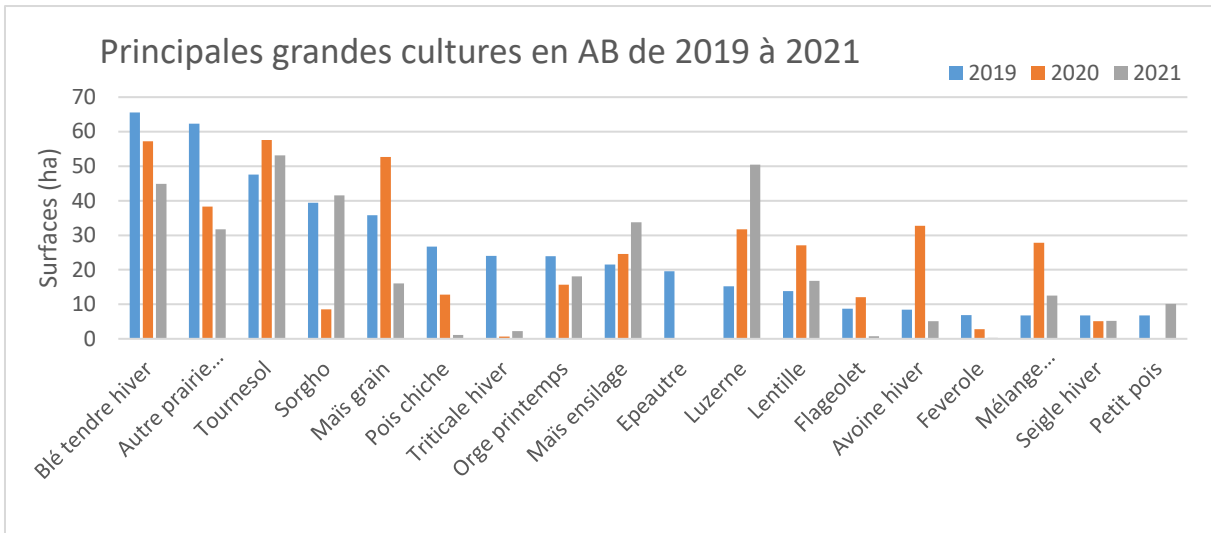


Figure 10 Principales cultures en AB sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

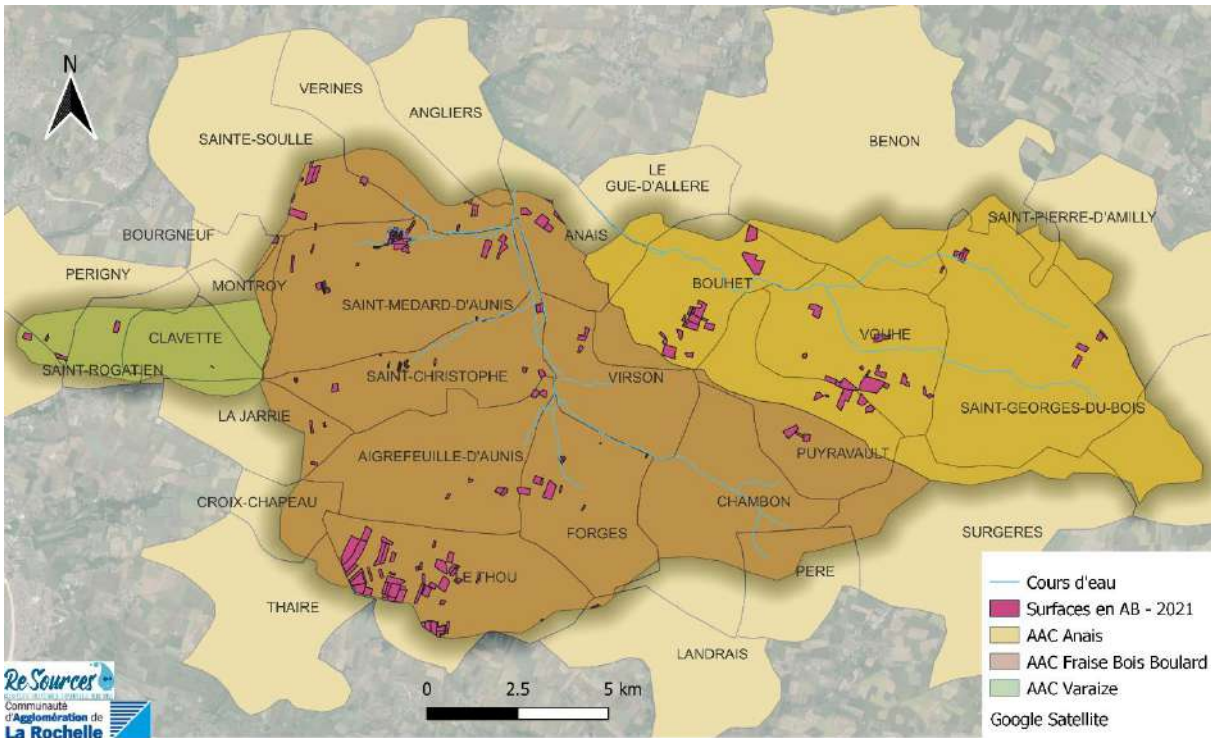


Tableau 2 Répartition des parcelles en AB sur l'ensemble des AAC (RPG 2021)

3. Assolement par AAC et comparaison avec les données de 2010 à 2018

3.1. AAC Varaize

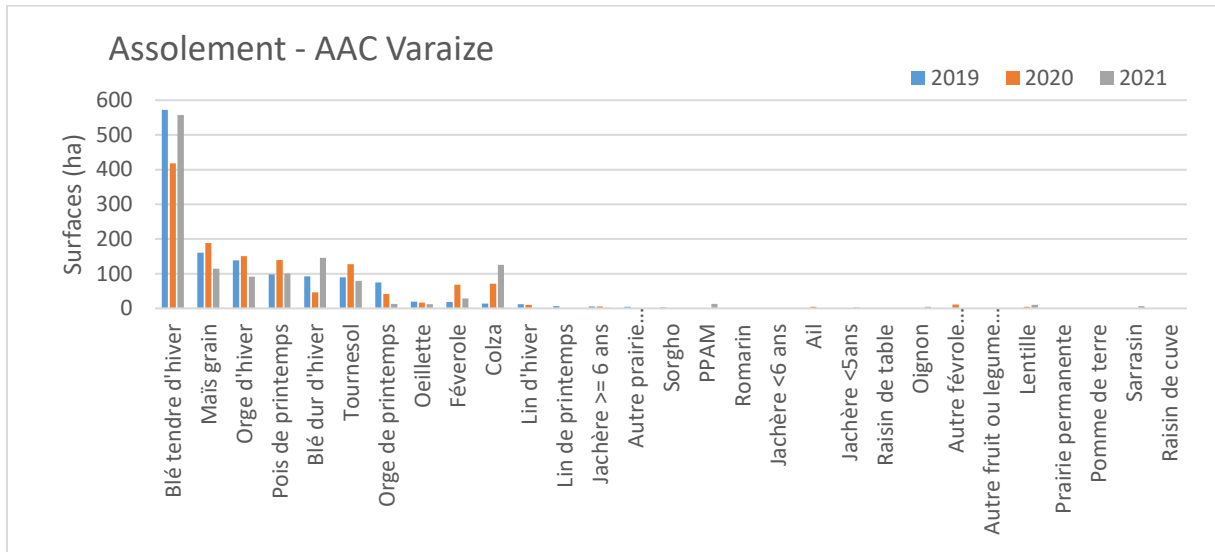


Figure 11 cultures principales sur l'AAC Varaize de 2019 à 2021

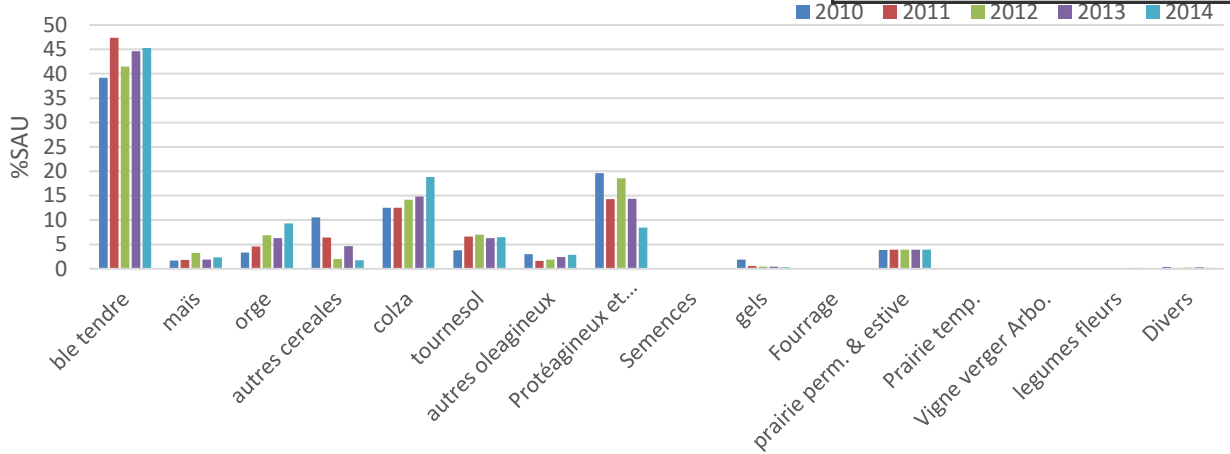
Résumé

Principales cultures	Surfaces (ha)			%		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Blé tendre d'hiver	572.41	417.62	557.36	43.47%	32%	43%
Maïs grain	160.71	188.29	114.79	12.20%	14%	9%
Orge d'hiver	138.82	150.36	91.63	10.54%	12%	7%
Pois de printemps	97.86	139.83	100.87	7.43%	11%	8%
Blé dur d'hiver	92.81	45.96	145.76	7.05%	4%	11%
Tournesol	89.8	127.66	79.09	6.82%	10%	6%
Orge de printemps	74.66	41.76	12.89	5.67%	3%	1%
Surfaces en herbes (prairie temporaire, permanente et jachère)	11.77	6.97	5.44	0,9%	0,5%	0,4%
Bas niveau d'intrants (chanvre, sorgho, soja, miscanthus, luzerne)	Sorgho 3.22	0	0	Sorgho 0,2%	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0
AB	13.15	8.6	11.69	1.0%	0.7%	0.9%

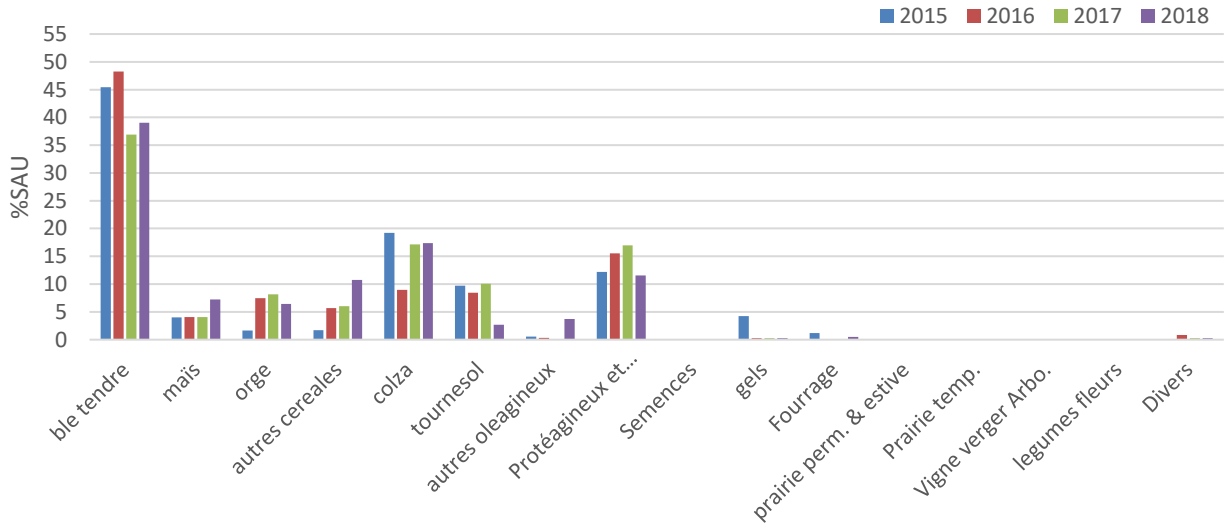
Interprétation

On observe un fort déclin des surfaces en herbes, à relier au déclin de l'élevage. En terme de diversification, on remarque la présence de lin et d'oeillette. Cependant, il n'y a peu de cultures de diversification. Le maïs semble en progression sans que cela soit confirmé, avec une baisse de surface en 2021.

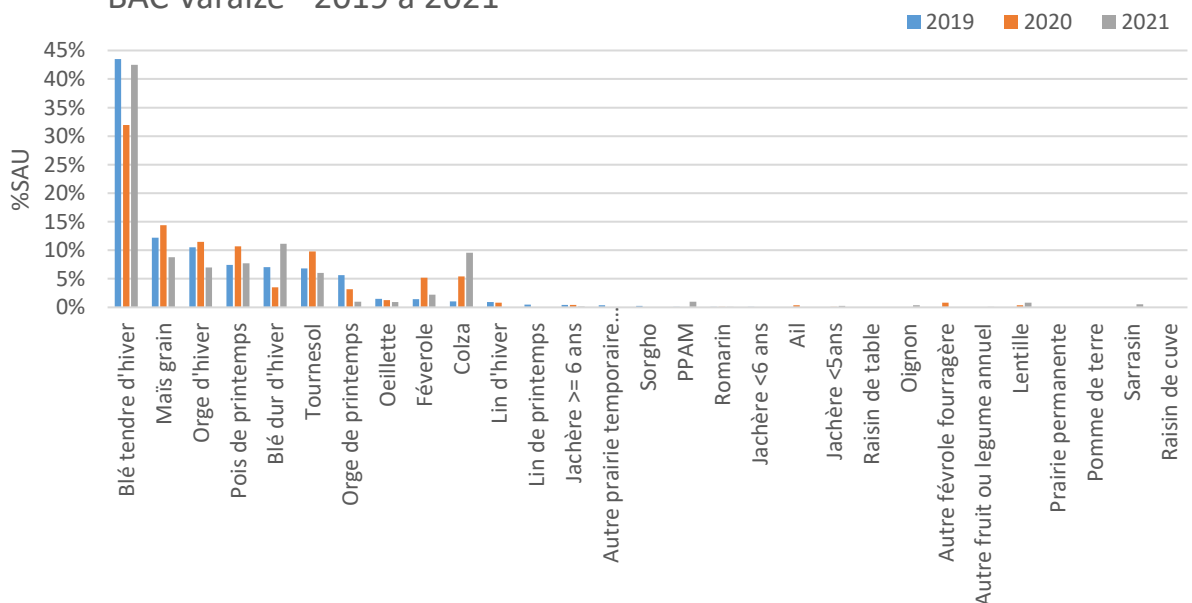
BAC Varaize - 1er programme



BAC Varaize - 2nd programme



BAC Varaize - 2019 à 2021



3.2. AAC Fraise Bois Boulard

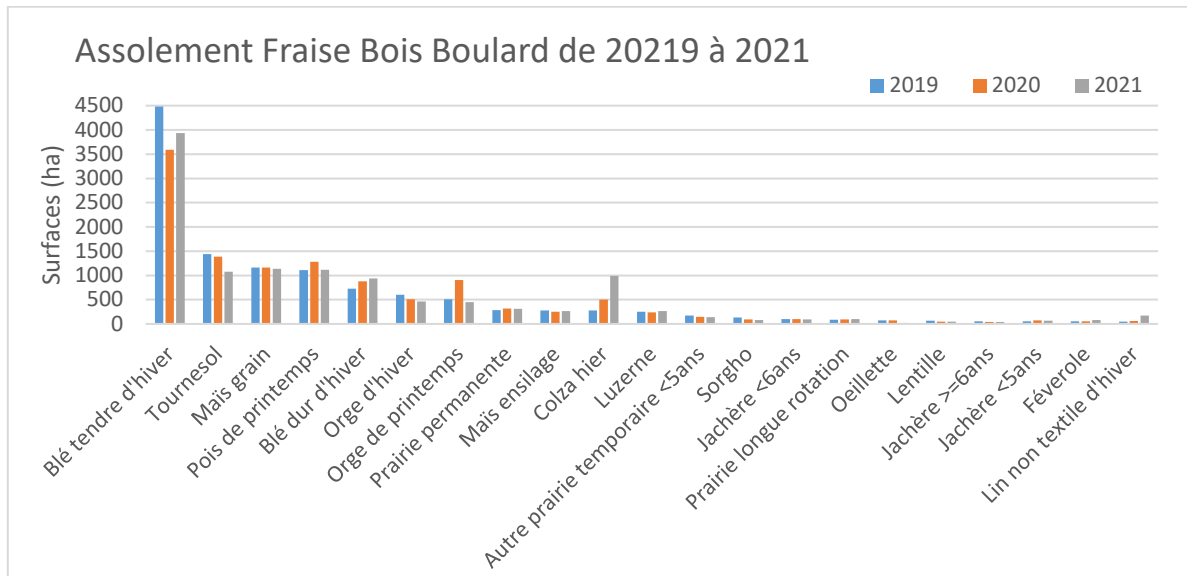


Figure 12 Cultures principales sur l'AAC Fraise Bois Boulard de 2019 à 2021. Toutes les cultures ne sont pas représentées

Résumé

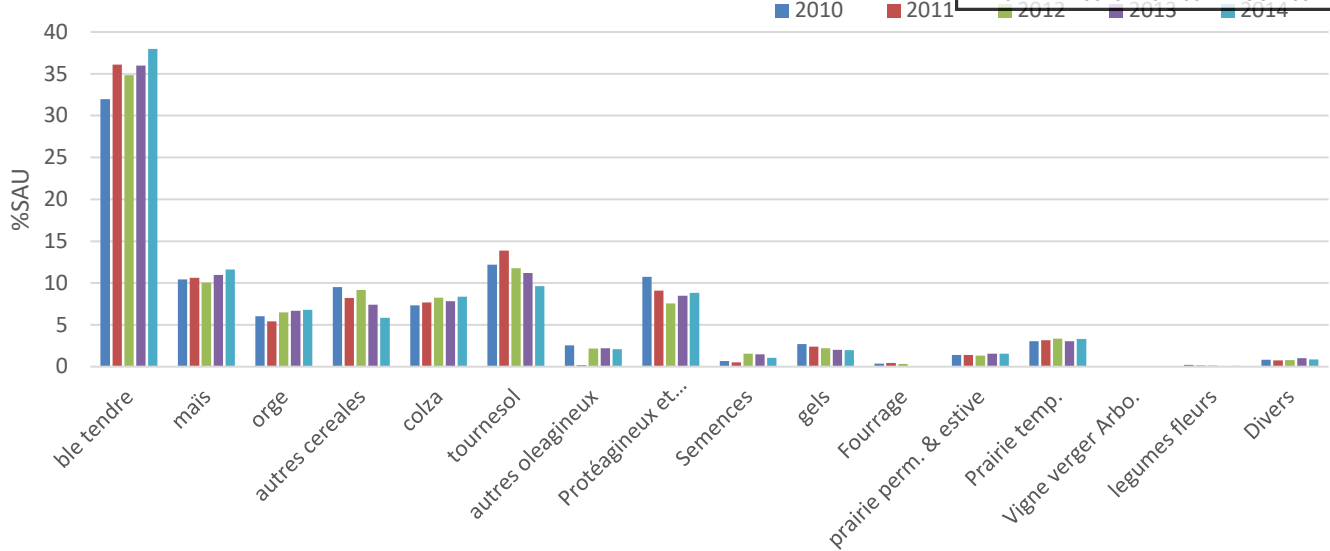
Cultures principales	Surfaces (ha)			%		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
blé tendre d'hiver	4482.28	3590.55	3936.34	36.5%	29.2%	32.3%
tournesol	1438.74	1386.77	1075.59	11.7%	11.3%	8.8%
maïs grain	1160.04	1163.97	1135.86	9.4%	9.5%	9.3%
pois de printemps	1111.15	1282.98	1115.41	9.0%	10.4%	9.2%
blé dur d'hiver	727.4	878.68	936.21	5.9%	7.2%	7.7%
orge d'hiver	602.67	508.83	463.22	4.9%	4.1%	3.8%
orge de printemps	507.4	904.09	446.57	4.1%	7.4%	3.7%
Surfaces en herbes (prairie temporaire, permanente et jachère)	776.4	816.23	794.59	6.32%	6.6%	6.5%
Bas niveau d'intrants (chanvre, sorgho, soja, miscanthus, luzerne)	Luzerne 248.32 Sorgho 134.77 Soja 6.07	Luzerne 239.46 Sorgho 94.6 Soja 6.77	Luzerne 262.2 Sorgho 79.48 Soja 5.05	3.2%	2.8%	2.8%
Semences	303.93	430.71	359.35	2.5%	3.5%	2.9%
AB	391.62	414.63	356.38	3.2%	3.4%	2.9%

Interprétation

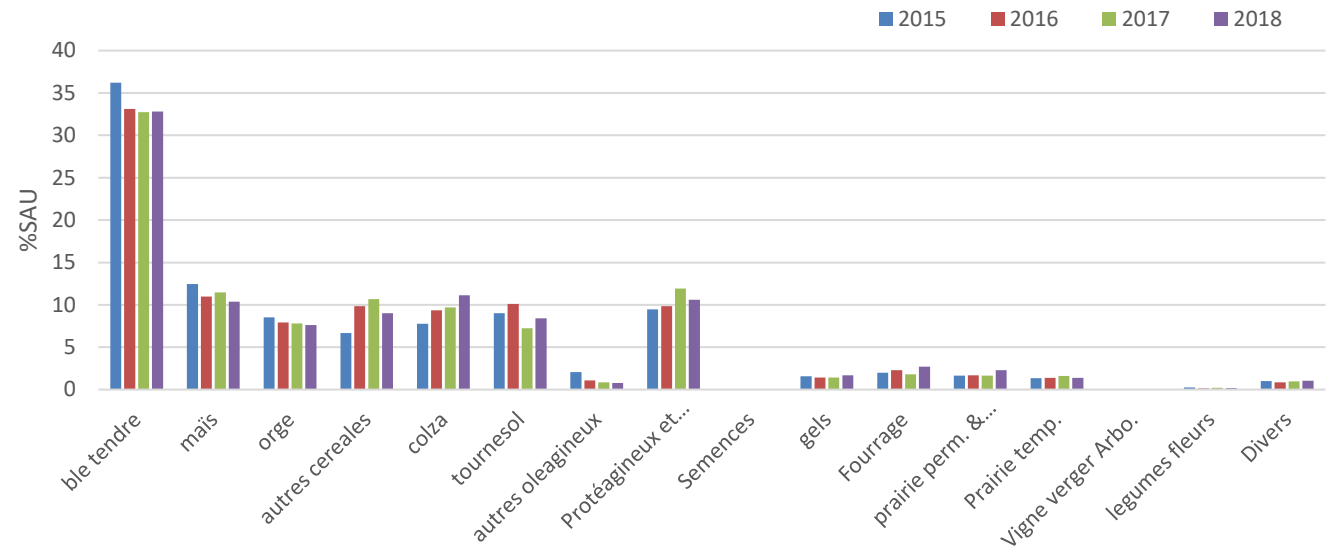
On observe globalement des assolements plus diversifiés que pour l'AAC de Varaize. La présence d'élevage permet le maintien des surfaces en herbes. Ces élevages expliquent également la présence de cultures de luzerne, sorgho et soja. Le sorgho peine à se développer tandis que les surfaces en luzerne se maintiennent. On observe en diversification de l'oeillette, du lin ainsi que des cultures permises grâce à l'irrigation comme le haricot, le flageolet et la culture de semences. La surface en truffière est passée de 1.02 ha en 2019 à 4.13ha.



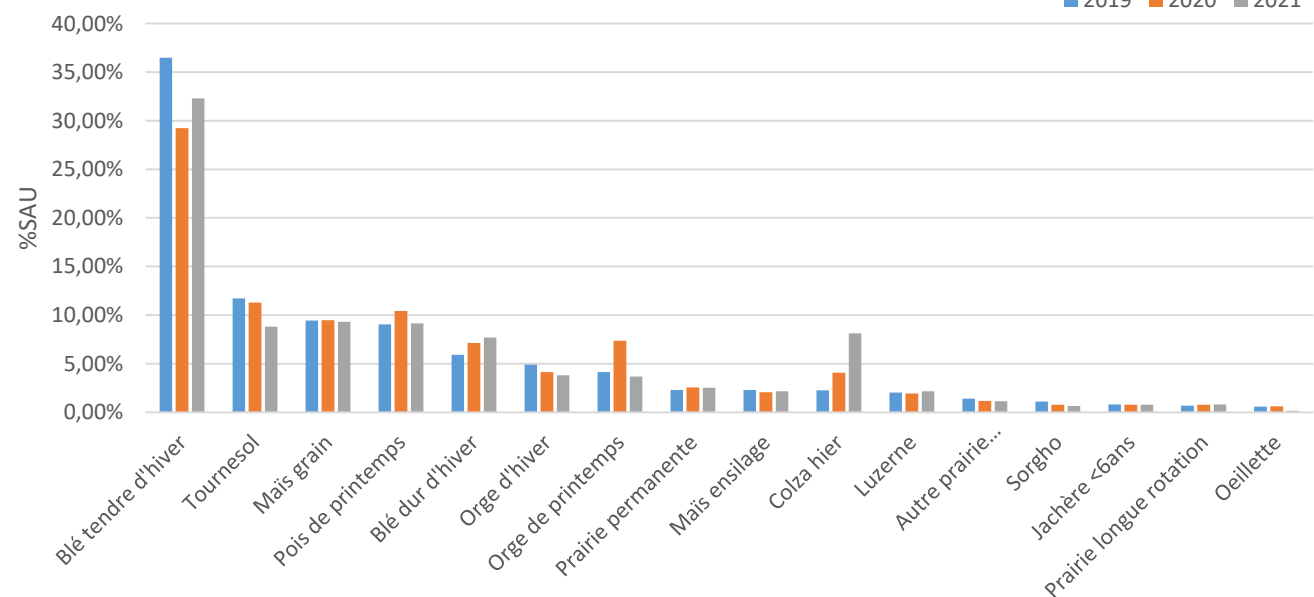
BAC Fraise - 1er programme



BAC Fraise - 2nd programme



BAC Fraise Bois Boulard 2019 à 2021



3.3. AAC Anais

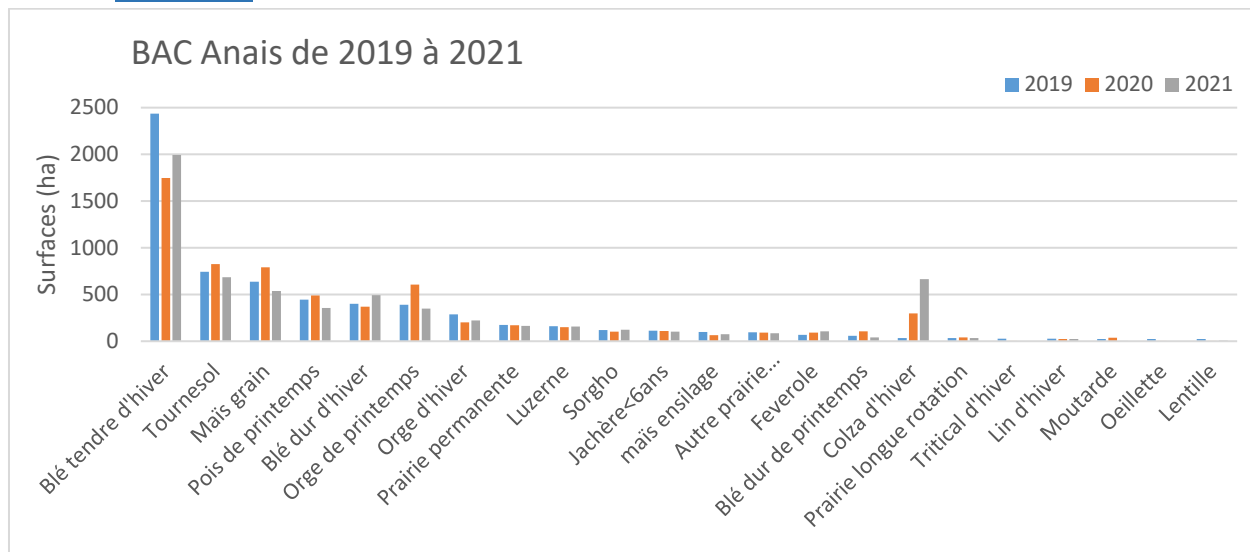


Figure 13 Cultures principales sur l'AAC Anais de 2019 à 2021. Toutes les cultures ne sont pas représentées

Cultures principales	Surfaces (ha)			%		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Blé tendre d'hiver	2435.61	1746.28	1994.95	37.0%	26.8%	30.7%
Tournesol	742.46	824.52	683.86	11.3%	12.6%	10.5%
Maïs grain	638.08	792.74	539.01	9.7%	12.2%	8.3%
Pois de printemps	445.12	488.99	356.67	6.8%	7.5%	5.5%
Blé dur d'hiver	401.74	370.49	491.93	6.1%	5.7%	7.6%
Orge de printemps	389.16	606.99	349.38	5.9%	9.3%	5.4%
Orge d'hiver	288.76	201.72	221.13	4.4%	3.1%	3.4%
Surfaces en herbes (prairie temporaire, permanente et jachère)	455.45	451.96	422.4	6.9%	6.9%	6.5%
Bas niveau d'intrants (chanvre, sorgho, soja, miscanthus, luzerne)	Luzerne 160.6 Sorgho 118.74 Soja 1.52	Luzerne 151.95 Sorgho 103.8	Luzerne 158.04 Sorgho 122.38 Soja 2.52	4.3%	3.9%	4.4%
Semences	181.81	117.57	106.1	2.8%	1.8%	1.6%
AB	106.72	199.05	194.81	1.6%	3.1%	3.0%

Interprétation

On observe globalement des assolements plus diversifiés que pour l'AAC de Varaize. La présence d'élevage permet le maintien des surfaces en herbes mais on observe une perte de 30 ha environ en 2021. Ces élevages expliquent également la présence de cultures de luzerne, sorgho et soja. Les surfaces en sorgho et luzerne se maintiennent. On observe en diversification de l'œillette, du lin ou encore la moutarde ainsi que la culture de semences, grâce à la présence d'irrigation. On observe pour cette dernière une tendance à la baisse. La surface en truffière est passée de 4.83ha en 2019 à 6.96ha (non indiquée dans le graphique et le tableau).

4. Sources

- Registre parcellaire graphique 2019, 2020 et 2021
Pour les analyses des assolements
- Présentation de l'évaluation de 2^e contrat - comité technique (04/12/20)
Pour les graphiques du 1^{er} et du 2^e contrat
- 3^e contrat Re-Sources 2021-2023
Pour les données sur l'assolement sur l'AAC d'Anais
- Recensement générale agricole 2020 (cartostat) – site agreste

Synthèse assolement élevage du territoire des AAC Varaize, Fraise-Bois Boulard, Anais

Dernière mise à jour : août 2023

Préambule

Les surfaces en herbes et les cultures fourragères peuvent être peu voire pas gourmandes en intrants (fertilisant, pesticides). De plus, les prairies et jachères, du fait de leur couverture du sol en période pluvieuse, sont des barrières au ruissellement et au lessivage. En outre, elles jouent le rôle de filtre naturel pour l'eau. Leur valorisation passe essentiellement par le maintien de l'élevage à l'herbe. Or, celui-ci est en déclin. Ainsi, c'est une priorité du programme Re-Sources d'encourager et maintenir les élevages à l'herbe vertueux du territoire.

Pour cette synthèse, les données du registre parcellaire graphique (RPG) ont été utilisées. Cependant, seules les données jusqu'à 2021 étaient disponibles au moment de la rédaction (août 2023). Cette synthèse ne représente pas que partiellement une photographie du territoire durant la période du contrat 2021-2023.

Chaque année, la référence pour la surface agricole utilisée correspond à la somme des surfaces cultivées dans l'année. Le pourcentage est calculé chaque année en fonction de la SAU de l'année.

Table des matières

1. Les surfaces cultivées à destination de l'alimentation animale.....	2
1.1. Surfaces en herbes	2
1.2. Cultures fourragères.....	3
1.3. Cultures dérochées	4
2. Actions du programme 2021-2026 en lien avec le soutien à l'élevage.....	6
3. Bibliographie et table des figures.....	6

Synthèse

Les surfaces en herbe sur l'ensemble des AAC reste de 2019 à 2021 par rapport à 2018. Concernant les cultures fourragères, la luzerne est privilégiée mais on remarque également la présence de mélanges d'espèces légumineuses/céréales/oléoprotéagineux. Chaque année, c'est près de 10% de la SAU qui reçoivent des cultures dérochées. Lorsqu'on regarde les espèces semées, on remarque des essais d'espèces plus adaptées aux fortes températures (nyger, moha...).

1. Les surfaces cultivées à destination de l'alimentation animale

1.1. Surfaces en herbes¹

Surface en herbes = prairie temporaire, prairie permanente et jachère

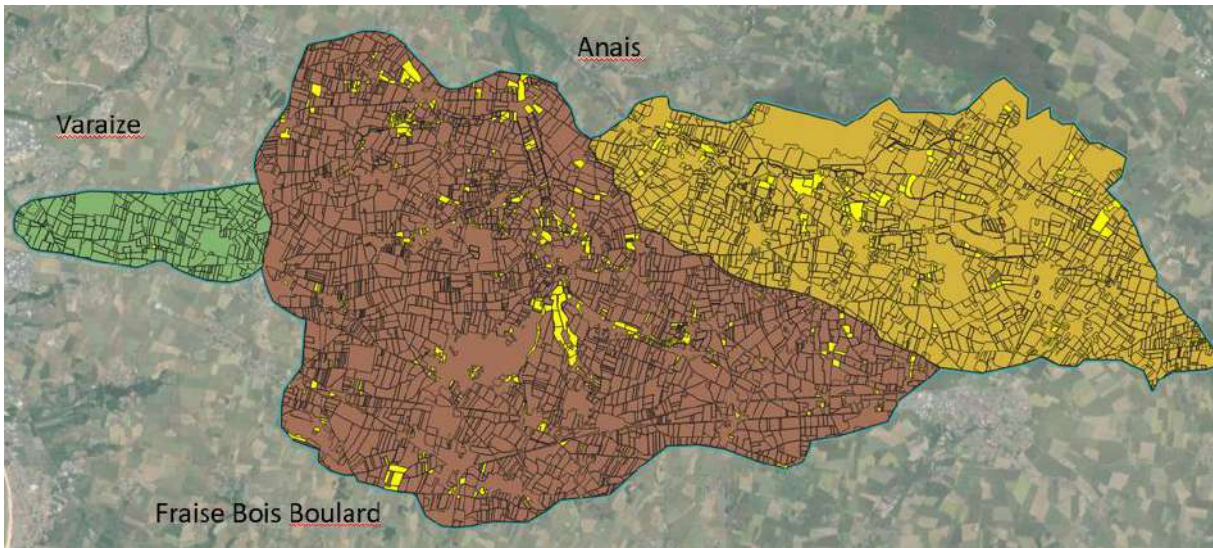


Figure 1 Carte des surfaces en herbes en 2021 sur l'ensemble des AAC (parcelles en jaune)

On remarque que les surfaces en herbe se trouvent principalement le long des cours d'eau. On en retrouve très peu sur l'AAC de Varaize.

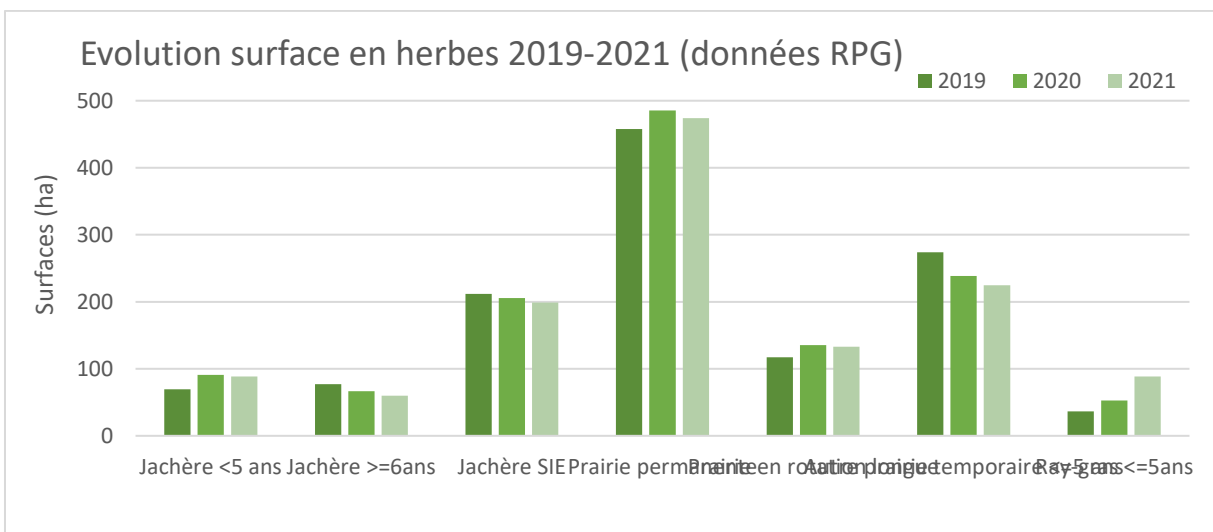


Figure 2 Surface en herbes sur l'ensemble des AAC de Varaize, Fraise Bois Boulard et Anais (2019-2021)

De 2019 à 2021, les surfaces en herbes se sont maintenues autour de **1262 ha** en moyenne sur 3 ans. Elles représentent environ **6,3% de la SAU²** chaque année. **L'objectif de maintien des surfaces en herbes est ainsi atteint.** Il s'agit désormais d'augmenter les surfaces. L'objectif à 2026 est d'augmenter de 2 points de pourcentage, soit environ +370ha de surfaces en herbes supplémentaires.

¹ Surface en herbes = prairie temporaire, prairie permanente et jachère

² Chaque année, la surface agricole utilisée correspond à la somme des surfaces cultivées dans l'année. Le pourcentage est calculé chaque année en fonction de la SAU de l'année

1.2. Cultures fourragères

Cultures	2019	2020	2021
Luzerne	408.92	391.41	420.24
Mélange légumineuses prépondérantes et céréales <=5ans	27.92	69.36	52.38
Pois fourrager printemps	22.42	0	0
Moha	17.21	59.27	39.56
Féтуque	13.65	11.26	21.52
Betterave fourragère	12.84	16.52	20.92
Mélange légumineuses prépondérantes et céréales et/ou oléagineux	11.43	38.41	3.6
Autre graminée pure <=5ans	11.07	0	0
Trèfle	5.36	16.84	15.99
Mélange légumineuses <=5ans	5.18	1.4	4.88
Féverole fourragère	4.91	16.78	0
Dactyle	4.74	4.74	4.74
Céréales (<50%) et/ou protéagineux (<50%) et/ou légumineuses <50%)	1.56	2.14	2.14
Plante fourragère sarclée	0.94	0	0
Sainfoin	0.8	0.8	0
Vesce	0.66	2.71	1.57
Pois fourrager hiver	0.54	0	5.3
Fourrage annuel autre genre	0	0	2.22
Total	550.15	631.64	595.06

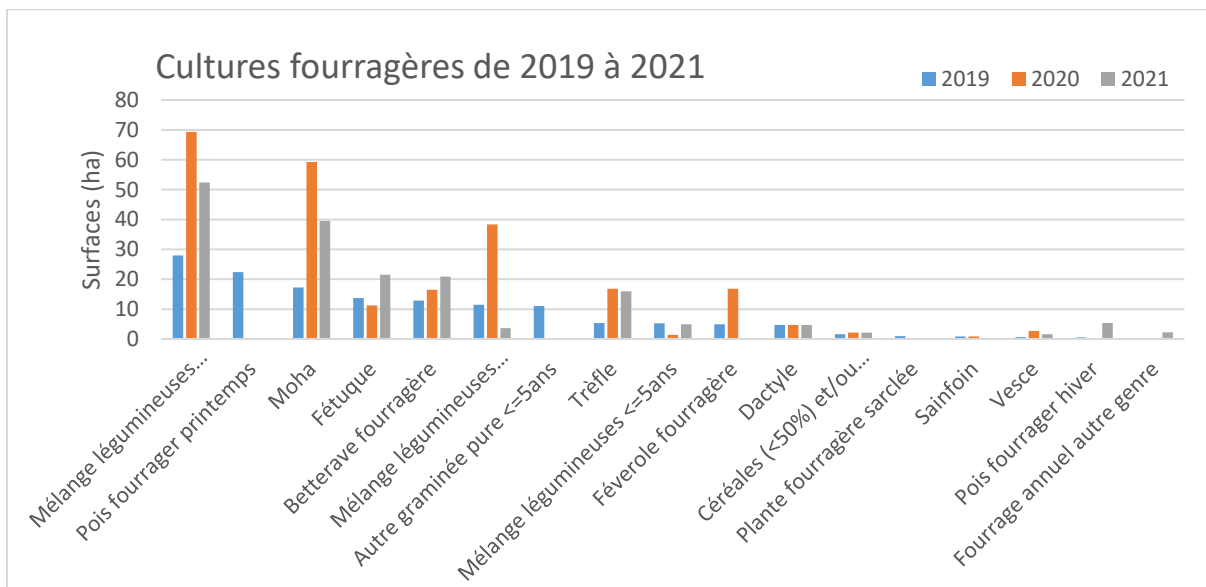


Figure 3 Cultures fourragères sur les AAC de 2019 à 2021 (luzerne exclue pour des raisons de lisibilité)

La luzerne concerne la majorité des surfaces de la catégorie « fourrage ». Si on examine ces 3 dernières années, on remarque une augmentation de la présence du moha, des mélanges légumineuses prépondérantes avec des céréales et/ou oléoprotéagineux ainsi que de la betterave fourragère.

La carte nous révèle que les surfaces cultivées en fourrage sont disséminées à travers tout le bassin de Fraise Bois Boulard et Anais. Aucune culture fourragère n'est présente sur Varaize.

1.3. Cultures dérobées

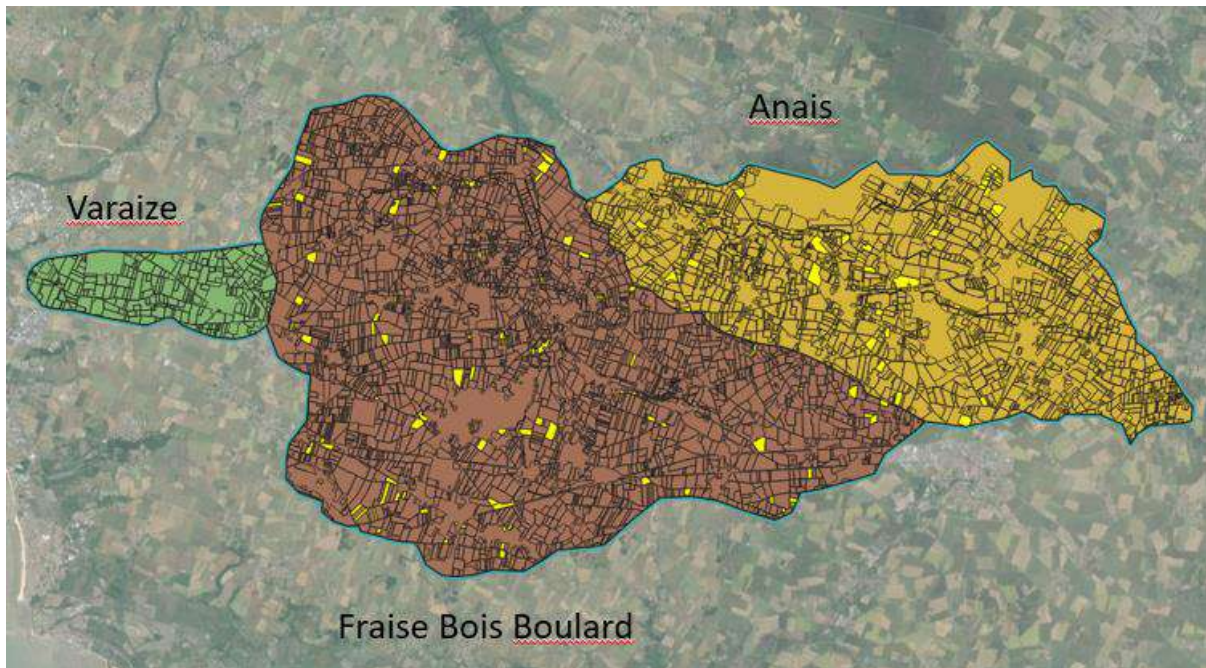


Figure 4 Carte des parcelles en cultures fourragères en 2021 sur l'ensemble des AAC (parcelles en jaune)

On remarque les surfaces sont disséminées sur l'ensemble des AAC de Fraise Bois Boulard et Anais, absentes sur l'AAC de Varaize.

L'analyse des cultures dérobées permet d'approcher indirectement et partiellement les couverts végétaux durant les périodes à risque. Ces dernières ont l'avantage de bénéficier d'une valorisation directe, au contraire des couverts végétaux en système céréalier pur, ce qui encourage à la réussite de ces cultures voire à l'expérimentation. Ainsi, on peut supposer que les petites surfaces composées d'associations culturales remarquables sont autant d'essais réalisés.

2019

Dérob	Cam	Colz	Fever	Luz	Mout	Moha	Phac	Patu	Radi	Tref	Avoi	Ves	Tot
Colza					18.8					23.6			42.4
Fèver					13.4		38.3				16.9	34.2	102.7
Mouta	9.6	14.2				1.92	204.5	3.9		74.8	140.8	40.9	490.7
Moha			53.0				15.1			43.1			111.2
Phace			20.9		26.4					113.8	25.0	64.7	250.8
Radis					8.4		34.5				1.9	6.1	50.9
Rayg				2.87						46.0			48.8
Sorgh						12.2							12.2
Sarras	6.5						11.8						18.3
Trefle					14.0		36.5				2.6	21.0	74.0
Avoine		30.8	40.7		39.5		120.7			24.2		270.6	526.6
Vesce					13.5		90.2		19.4	13.6	60.3		196.9
Tot	16.1	45.0	114.7	2.9	134.1	14.2	551.5	3.9	19.4	339.1	247.4	437.4	1925.5

Les cultures dérobées concernent une surface de **1925,5ha**. Associations remarquables : Cameline moutarde/ cameline sarrasin/pâturin moutarde/sarrasin phacélie.

2020

	Bour	Colza	Fever	Luz	Mout	Moh	Phac	Radis	Sorg	Sarra	Tour	Tref	Avoi	Vesc	
Colz									3.52			16.4			19.9
Fenu												12.6			12.6
Fever							1.11							66.5	67.6
Mout	8.04						248	1.85				90.5	60.3	58.5	467
Moh			46.1				16.7					28.6			91.5
Phac			55.6		29.5						11.4	40.9	10.5	110	258
Pois					1.07										1.07
Radis					15.7		49.2			17.4			8.43	1.63	92.4
Rayg				2.92										13.8	16.8
Sorg						23.2									23.2
Seig													19.3		19.3
Tref													14.3	13.8	28.1
Avoi		22.1	20.1		64.4		80.9					21.1		263	471
Vesc					22.2		111	4.6		12		43.5	24		217
	8.04	22.1	122	2.92	133	23.2	507	6.45	3.52	29.4	11.4	254	137	527	1785

Les cultures dérochées concernent une surface de **1785 ha**. Associations remarquables : Fenugrec moha/ fenugrec phacélie/moutarde bourrache/pois moutarde

2021

	Chou	Cam	Col	Fev	Ges	Mou	Nyg	Pha	Radi	Ray	Sorg	Sar	Tou	Tref	Avoi	Vesc	
Colz	31.5							17.3		9.3				12.6	3.8	1.9	76.5
Fetu								0.8		0.8							1.6
Fevr													8.7				8.7
Luz														2.02			2.0
Mou		14			4.4			183.4				4.94		42.4	41.67	55.3	346.1
Moh											17.44			21.1			38.5
Pha				33.1		60.9			3.17					83.9	5.7	84.6	271.5
Radi							8.43										8.4
Rayg						3.59											9.1
Sorg													11.92				11.9
Seig				2.82													2.8
Tour				44.1													44.1
Tref						13				25.59							54.4
Avoi			45.8	52		80.8		140.9						12.69		208.74	540.9
Vesc						6.14		89.4	37.27					74.1	16.49		223.4
	31.5	14	45.8	132.1	4.4	164.4	8.4	431.8	40.44	35.68	17.44	4.94	20.58	254.29	67.66	366.48	1639.8

Les cultures dérochées concernent une surface de **1639.8ha**. Associations remarquables : Nyger Radis/ Chou colza / cameline moutarde / tournesol fève

L'association avoine vesce est la plus commune. On trouve néanmoins des associations de moutarde-phacélie, moutarde-avoine, avoine-phacélie ou phacélie-trèfle. Ainsi, la vesce, l'avoine, la moutarde et la phacélie sont les plantes les plus souvent utilisées en dérobées. Différents essais d'espèces semblent être réalisés avec des espèces de région plus chaudes comme le nyger ou le moha.

La présence de cultures dérobées permet une couverture de sol pendant les périodes à risque de lixiviation de nitrates. Sur le territoire, **c'est environ 9% des terres cultivées qui reçoivent des cultures dérobées.**

2. Actions du programme 2021-2026 en lien avec le soutien à l'élevage

- Action 3.4. Favoriser l'agriculture de conservation favorables à la qualité de l'eau
Groupe d'échanges élevage
- Action 5.1 Encourager le maintien de l'élevage sur les zone
Animer le groupe élevage à l'herbe au sein du Projet Alimentaire de Territoire
- Action 5.2 Encourager l'autonomie fourragère et réduire l'impact de la fertilisation sur la qualité de l'eau
Journée technique sur l'élevage à l'herbe
- Action 9.2 Dépôt et suivi du PAEC BVLR
Animation des mesures bien-être animale
- Action 10.2 Accompagnement individuel
Financement d'accompagnement technique individuel d'éleveurs en AB

3. Bibliographie et table des figures

Sources

- RPG 2019, 2020 et 2021

Table des figures

FIGURE 1 CARTE DES SURFACES EN HERBES EN 2021 SUR L'ENSEMBLE DES AAC (PARCELLES EN JAUNE).....	2
FIGURE 2 SURFACE EN HERBES SUR L'ENSEMBLE DES AAC DE VARAIZE, FRAISE BOIS BOULARD ET ANAIS (2019-2021)	2
FIGURE 3 CULTURES FOURRAGERES SUR LES AAC DE 2019 A 2021 (LUZERNE EXCLUE POUR DES RAISON DE LISIBILITE).....	3
FIGURE 4 CARTE DES PARCELLES EN CULTURES FOURRAGERES EN 2021 SUR L'ENSEMBLE DES AAC (PARCELLES EN JAUNE).....	4

Annexe 2 - Plan de financement prévisionnel du Contrat Territorial Re-Sourçage 2024-2026

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
 Reçu en préfecture le 25/03/2024
 Département de la Vendée
 Publié le 25/03/2024
 CdA La Roche-sur-Mer
 ID : 017-241700434-20240314-DGC140324_15-DE

Actions			Coût prévisionnel	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle-Aquitaine		Département de la Vendée		CdA La Roche-sur-Mer		Partenaires	
Mise en Œuvre Opérationnelle	Intitulé de l'action	Détails	2024-2026	Taux	En €	Taux	En €	Taux	En €	Taux	En €	Taux	En €
Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de la nappe	Auto surveillance approfondie des ouvrages AEP et Amélioration des connaissances sur les transferts de molécules	Analyses et bancarisation	56 712 €	50%	28 356 €	10%	5 671 €	0%	- €	40%	22 685 €	0%	- €
		Animation collective agricole	4 050 €	50%	2 025 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	2 025 €
	Créer un réseau de suivi sur les puits et forages en plaine	Analyses et bancarisation	54 000 €	50%	27 000 €	10%	5 400 €	0%	- €	40%	21 600 €	0%	- €
Consolider et favoriser la réussite des couverts végétaux	CIPAN eau	Semences	15 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	15 000 €	0%	- €
		Animation partenaires	20 250 €	60%	12 150 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	40%	8 100 €
	Limiter le coût d'implantation et assurer la réussite des couverts	Etude faisabilité semences fermières	9 750 €	50%	4 875 €	10%	975 €	0%	- €	40%	3 900 €	0	- €
		Mise à dispo matériel et animation partenaires	23 550 €	50%	11 775 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	11 775 €
	Plateforme d'essai sur les couverts végétaux	Plateforme d'essai sur les couverts végétaux	17 220 €	60%	10 332 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	40%	6 888 €
	Favoriser l'agriculture de conservation des sols favorables à la qualité de l'eau	Animation collective agricole	59 775 €	50%	29 888 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	29 888 €
	Suivi et évolution de la couverture végétale sur les AAC par télédétection - acquisition de références	Etude télédétection	60 000 €	50%	30 000 €	10%	6 000 €	10%	6 000 €	30%	18 000 €	0%	- €
	Semis de trèfles sous céréales en AB	Essai trèfle AB	30 000 €	60%	18 000 €	0%	- €	0%	- €	40%	12 000 €	0%	- €
Consolider et favoriser les aménagements parcelaires d'infrastructures agro-écologiques sur des zones pertinentes	S'assurer du maintien des aménagements déjà mis en place et Sensibiliser aux aménagements parcelaires	Etude et animation foncière	29 700 €	50%	14 850 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	14 850 €
Maintenir et développer les surfaces en prairie sur les zones sensibles du territoire et le soutien à l'élevage	Encourager le maintien de l'élevage sur zones à enjeux en cohérence avec le PAT La Roche-sur-Mer Ré Aunis	Etude élevage CIA17-79	10 065 €	50%	5 033 €	10%	1 007 €	0%	- €	40%	4 026 €	0%	- €
		Communication / évènement	1 350 €	60%	810 €	10%	135 €	0%	- €	30%	405 €	0%	- €
Développer un savoir-faire pour une approche approfondie SOL / PRATIQUES sur réseau de parcelles dans les PPE	Observatoire sols et couverts	Etude fertilité des sols	30 195 €	50%	15 098 €	10%	3 020 €	0%	- €	40%	12 078 €	0%	- €
		Analyses de sols et valorisation	9 000 €	50%	4 500 €	10%	900 €	0%	- €	40%	3 600 €	0%	- €
Gestion des parcelles acquises et mise en œuvre de la stratégie foncière	Gestion et mise en œuvre de la stratégie foncière	Veille foncière	15 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	15 000 €	0%	- €
		Gestion et mise en œuvre de la stratégie foncière	6 500 €	50%	3 250 €	0%	- €	20%	1 300 €	30%	1 950 €	0%	- €
		Acquisitions foncière CDALR / CDC	150 000 €	50%	75 000 €	0%	- €	20%	30 000 €	30%	45 000 €	0%	- €
	Animation foncière pour préserver l'eau sur les AAC / Lien avec le PAT	Animation foncière TDL	40 150 €	60%	24 090 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	40%	16 060 €
		Acquisitions foncière TDL	136 600 €	50%	68 300 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	68 300 €
S'appuyer sur les méthodes alternatives et mode de conduite en faveur de la qualité de l'eau en s'assurant de la mise en place des filières appropriées	Alternatives au désherbage chimique	Animation collective agricole	18 900 €	50%	9 450 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	9 450 €
		Cultures à bas niveau d'intrants	Etude coopérative carbone + essai miscanthus	13 650 €	50%	6 825 €	10%	1 365 €	0%	- €	40%	5 460 €	0%
	Expérimentation Angélique		31 050 €	50%	15 525 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	15 525 €
	Développer l'Agriculture Biologique	Animation collective agricole BIONA	60 690 €	50%	30 345 €	10%	6 069 €	0%	- €	0%	- €	40%	24 276 €
Développer l'accompagnement financier de la transition écologique	Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)	Animation PAEC CIA17-79	2 700 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	2 700 €
Action individuelle des exploitations vers la transition agro écologique	Diagnostic individuel d'exploitation (CIE)	Diagnostics individuels CIA17-79	40 500 €	70%	28 350 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	30%	12 150 €
		Diagnostics individuels BIONA	24 300 €	70%	17 010 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	30%	7 290 €
Accompagnement individuel à l'issu du diagnostic vers une démarche d'évolution identifiée	Accompagnement individuel à l'issu du diagnostic vers une démarche d'évolution identifiée	Accompagnement technique individuel BIONA	18 900 €	50%	9 450 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	9 450 €
		Accompagnement technique individuel BIONA	18 900 €	50%	9 450 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	9 450 €
Accompagnement collectif des exploitations vers la transition agro écologique	Groupe Agriculture, Eau & Biodiversité	Animation collective agricole	22 680 €	50%	11 340 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	11 340 €
Renforcer la gouvernance, l'action et la visibilité du programme et des projets de territoire	Création de partenariats, Capitalisation des données avec les autres projets du territoire	Communication	9 750 €	60%	5 850 €	10%	975 €	0%	- €	30%	2 925 €	0%	- €
		Coordonner la communication	Conception et impression de communication	18 000 €	60%	10 800 €	10%	1 800 €	0%	- €	30%	5 400 €	0%
Mettre en place une stratégie de sensibilisation et de valorisation des pratiques et initiatives positives afin de favoriser le changement des pratiques	Sensibilisation des particuliers	Animation - communication	14 400 €	60%	8 640 €	10%	1 440 €	0%	- €	30%	4 320 €	0%	- €
		Communication sur les pratiques agricoles pour tous publics	Outils de communication et impressions	4 500 €	60%	2 700 €	10%	450 €	0%	- €	30%	1 350 €	0%
	Réalisation de supports adressés aux Journées techniques de l'année		6 750 €	50%	3 375 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	3 375 €
	Sensibilisation des élus des communes	Intervention d'expert (communication)	4 500 €	60%	2 700 €	10%	450 €	0%	- €	30%	1 350 €	0%	- €
	Illustrer les évolutions de pratiques par le suivi d'indicateurs indirects liés à la biodiversité	Suivi odonates et loutres	25 520 €	0%	- €	0%	- €	20%	5 104 €	80%	20 416 €	0%	- €
	Sensibilisation des scolaires	Programme de sensibilisation scolaires	48 000 €	19%	9 000 €	10%	4 800 €	0%	- €	71%	34 200 €	0%	- €
	Sensibilisation des scolaires	Frais de transport sensibilisation scolaires	4 500 €	0%	- €	0%	0	0%	0	100%	4 500 €	0%	- €
Coordonner la communication pour favoriser le partage de l'information	Communication grand public	Communication grand public	9 000 €	60%	5 400 €	10%	900 €	0%	- €	30%	2 700 €	0%	- €
Animation, Suivi et Coordination	Animation, Suivi et Coordination	Coordination générale (90%)	144 900 €	60%	86 940 €	20%	28 980 €	0%	- €	20%	28 980 €	0%	- €
		Bilan évaluation fin de contrat	Bilan évaluatif à 6 ans	70 000 €	70%	49 000 €	0%	- €	0%	- €	30%	21 000 €	0%
Animation agricole, Suivi et Coordination	Animation agricole, suivi et coordination	Coordination agricole	155 400 €	60%	93 240 €	20%	31 080 €	0%	- €	20%	31 080 €	0%	- €
		Prestations Animation agricole	Prestations d'animation agricole	38 250 €	60%	22 950 €	20%	7 650 €	0%	- €	20%	7 650 €	0%
TOTAUX			1 565 707 €	52%	814 220 €	7%	109 066 €	3%	42 404 €	22%	346 575 €	16%	253 442 €